

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local**

*BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80
BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58*

**Observatoire
de la décentralisation au Niger**
(enquête de suivi 2004-2005)

**Les pouvoirs locaux
dans la commune de Tillabéri
(2)**

Younoussi Issa

Assistants de recherche : Abdoutan Harouna, Oumarou Issaka

Etudes et Travaux n° 51

Financement : Kfw (FICOD)

Janvier 07

Table des matières

INTRODUCTION	4
Méthodologie de la recherche	4
COMPLEMENTS DES ENQUETES DE REFERENCE	6
L'Etat local	6
L'environnement associatif	10
Les partis politiques	16
Les projets et ONG	19
DES CAMPAGNES ELECTORALES A LA MISE EN PLACE DU CONSEIL COMMUNAL	21
La mise en place de l'exécutif communal et profil des membres du conseil	23
LE CONSEIL MUNICIPAL ET SON FONCTIONNEMENT	26
La composition du conseil communal	26
Le fonctionnement du conseil	27
La mairie	31
Les ressources financières de la commune	31
LES RAPPORTS ENTRE LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES AUTRES INSTITUTIONS	36
Les rapports entre le conseil municipal et la chefferie traditionnelle	36
Les rapports entre le conseil municipal et la coopération décentralisée	37
Les rapports entre le conseil municipal et les structures coopératives : la lutte autour d'enjeux socio-économiques locaux.	38
CONCLUSION	41
 Bibliographie	 42

Sigles et acronymes

AFN : Association des Femmes du Niger
AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès
AME : Association des Mères Educatrices
ANDP : Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès
ANPIP : Agence Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée
APE : Association des Parents d'Elèves
COTECOME : Comité Technique Communal
COTEDEP : Comité Technique Départemental
CRS: Catholic Relief Service
CDS : Convention Démocratique et Sociale
COGES : Comité de Gestion
FED : Fonds Européen de Développement
FICOD : Fonds d'Investissement pour les Collectivités Décentralisées
LASDEL : Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et
le Développement Local
MAG/EL : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ORTN : Office de la Radio et Télévision du Niger
PAC : Programme d'Action Communautaire
PADEL : Projet d'Appui aux Initiatives Locales
PDL : Plan de Développement Local
RAIL : Réseau d'Appui aux Initiatives Locales
SNEN : Syndicat National des Enseignements du Niger
SNV : Société Néerlandaise de Développement

Introduction

La loi 96-05 du 6 février 1996 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales érige tous les départements du Niger en régions, et les arrondissements en départements au sein desquels se trouvent des communes rurales et urbaines. C'est au terme de cette loi que le département de Tillabéri a été subdivisé en 9 communes: les communes rurales de Sokaira, Kourthèye, Sinder, Dessa, Bibiyergou, Inatès, Ayorou, Anzourou et la commune urbaine de Tillabéri. C'est sur cette dernière que porte la présente recherche.

Elle fait suite à l'enquête de référence de l'Observatoire de la décentralisation du Lasdel effectuée en 2003 par E. Hahonou¹.

Conformément aux termes de référence du contrat signé entre le FICOD et l'ASDEL, l'enquête de référence avait trois objectifs principaux :

- étudier la configuration des pouvoirs locaux à Tillabéri à quelques mois des élections locales et identifier les principaux acteurs locaux, leurs stratégies et les légitimités qu'ils mobilisent ainsi que le rôle des réseaux extérieurs dans les arènes locales ;
- analyser les représentations et perceptions qu'ont les différents acteurs du processus de décentralisation en cours et les légitimités que les uns et les autres mobilisent en vue d'un positionnement par rapport à cette décentralisation ;
- définir des indicateurs qualitatifs dont le suivi dans le temps et dans l'espace sera au cœur du dispositif des enquêtes à venir.

Quelques hypothèses ou conclusions fortes ressortent dans le précédent rapport:

- La municipalité est depuis près d'une quinzaine d'années sans conteste un acteur central de l'arène politique locale de Tillabéri.
- Le service financier et comptable municipal est en recherche de trésorerie permanente, confronté à l'incivisme fiscal d'une part et à l'évaporation fiscale systématique et systémique d'autre part.
- La chefferie administrative apparaît très effacée en comparaison de son influence en milieu rural
- Partout où les enjeux financiers sont manifestes, on assiste à une politisation forte des structures de gestion

Le présent rapport prend en compte ces résultats et tente d'observer le fonctionnement de la « nouvelle commune » dans ses rapports à son environnement institutionnel et aux populations. Il se donne pour objectif principal de décrire les élections locales et de comprendre les modalités de mise en place du conseil municipal. Mais des compléments d'information et d'analyse sur le contexte politique et associatif sont au préalable nécessaires.

Méthodologie de la recherche

¹ D'autres recherches ont été menées par Hahonou et l'auteur du présent rapport sur Tillabéri dans le cadre du Lasdel, auxquelles on peut également se reporter : d'une part sur la gestion des déchets et l'assainissement (Etudes et Travaux du Lasdel), d'autre part un mémoire de DEA sur les comités de gestion

Ce rapport se fonde sur des données recueillies par un chercheur du Lasdel et un assistant de recherche de niveau maîtrise. Les observations et entretiens sont les principaux outils méthodologiques privilégiés. Ils ont été orientés vers plusieurs groupes stratégiques dont beaucoup ont été déjà identifiés lors de l'enquête de référence à laquelle nous avons nous même participé. Au total, soixante entretiens ont été réalisés. Pour l'essentiel, ces derniers ont été enregistrés et transcrits. Nous donnons ci-après le récapitulatif des entretiens.

Tableau 1 : récapitulatif des entretiens réalisés.

Groupes stratégiques	Nombres de personnes interrogées	Total
Conseillers et maires	8	8
Services techniques communaux	10	10
Associations et groupements	6	6
Projets et ONG	4	4
Pouvoirs économiques	6	6
Ressortissants	4	4
Fadas	7	7
Comités	4	4
Collecteurs de taxes	6	6
Pouvoirs religieux	5	5
Total	60	60

L'enquête a connu deux phases principales. La première phase couvre la période du 12 au 24 septembre, et la seconde du 26 au 29 du même mois. Les entretiens de la première phase ont été réalisés par le chercheur et l'enquêteur. Ces entretiens ont conduit l'équipe au chef-lieu de commune et dans huit des onze villages que compte la commune (Garié, Neïni, Toula, Mari, Foulé, Daïbéri, Daïkaina et Tillakina). Les entretiens de la seconde phase (dite phase de recueil de données complémentaires) ont été réalisés par l'enquêteur et se sont déroulés au chef-lieu de la commune et à Niamey (auprès de ressortissants notamment). Parallèlement aux entretiens, un travail documentaire a été mené à Tillabéri et à Niamey. Ainsi, plusieurs rapports, des mémoires de fin d'études et des ouvrages plus spécialisés ont été épluchés.

Compléments des enquêtes de référence

Cette partie situe la commune dans son environnement.

L'Etat local

A Tillabéri, le gouvernorat et la préfecture, anciennement la préfecture et la sous-préfecture sont incontestablement les images fortes de la présence de l'Etat dans la localité.

Le gouvernorat

Ses compétences s'étendent sur toute la région. La région de Tillabéri compte 6 départements : Ouallam, Téra, Filingué, Kollo, Say et Tillabéri. A Tillabéri, le gouvernorat est installé dans un bâtiment flambant neuf situé en plein cœur du quartier administratif sur un grand espace clôturé. L'architecture revêt un caractère imposant au regard, et la présence des gardes qui veillent sur la sécurité des lieux renforce la présence de l'Etat au niveau local. Le gouvernorat intègre plusieurs bureaux dont celui du gouverneur, du secrétaire général et des différents services qui s'y trouvent. On y trouve aussi une grande salle de réunion située au côté Est du bâtiment. Celle-ci accueille les réunions ou rencontres officielles qui se déroulent au chef lieu de la région.

Le gouverneur est le premier responsable de l'Etat au niveau de la région. A ce titre, il préside les réunions du Comité technique départemental (COTEDEP) qui se penche sur les budgets des collectivités et qui décide des investissements. La présidence des réunions du COTEDEP était assurée par le préfet mais il s'agit maintenant de s'adapter aux exigences de la nouvelle réforme administrative qui érige les arrondissements en départements et les départements en régions.

Mais en dépit de ces transformations formelles opérées au niveau des collectivités territoriales l'on peut se demander ce qui a véritablement changé dans le fonctionnement des institutions et surtout dans leurs rapports aux populations. L'une des choses qu'il faut retenir, c'est que la transformation de la préfecture en gouvernorat n'a pas encore intégré les mentalités. A Tillabéri, le gouverneur s'appelle toujours le préfet et le préfet reste le sous-préfet. Lorsque vous demandez à quelqu'un où se trouve la préfecture il vous indique le gouvernorat. A ce problème purement formel s'ajoute un problème de fond. Le manque ou l'insuffisance de moyens de tout genre handicape à tout point de vue l'institution dans son fonctionnement de tous les jours. Le gouvernorat aux dires même de ses responsables manque cruellement des moyens matériels et financiers indispensables à son fonctionnement. A cela s'ajoute aussi la faiblesse des ressources humaines en nombre et en qualité, ressources sans lesquelles l'institution ne peut prétendre remplir valablement les missions qui lui sont assignées.

Au plan des relations avec les autres institutions locales, le gouverneur assure la tutelle administrative des départements. A ce titre, le préfet de Tillabéri dépend hiérarchiquement du gouverneur. Avec la commune, il n'y a pas de relations formelles directes. Mais en sa qualité de représentant de l'Etat au niveau local, le gouverneur dispose d'un droit de regard sur les activités de la commune. Il a les pleins pouvoirs pour démettre le maire lorsque celui-ci ne se conforme pas aux lois et règlements de la République. Les récentes destitutions de maires à Agadez, Tchirozérine et Niamey par les gouverneurs des régions concernées témoignent encore du caractère autoritaire des institutions de la République et du pouvoir de nuisance dont dispose un gouverneur pour évincer un adversaire gênant. Les rapports entre le maire et le gouverneur se passent bien à Tillabéri.

Le maire est invité à toutes les réunions du gouvernorat et cela lui est notifié par les premiers responsables de l'institution.

La préfecture

La préfecture de Tillabéri (ancienne sous-préfecture) est logée dans un ancien bâtiment administratif. Elle est située à moins de 200 m de la mairie, non loin du fleuve. A sa tête se trouve un préfet nommé par arrêté du conseil des ministres. Le préfet est la deuxième personnalité de l'Etat dans la localité après le gouverneur. Mais tout comme le gouverneur, le préfet doit aussi sa nomination à la tête du département par son allégeance à son parti politique le MNSD.

Le préfet assure l'autorité de tutelle des communes. L'actuel préfet a été affecté à Tillabéri à la veille des élections locales qu'il a lui-même organisées. Il a présidé l'installation des conseils communaux sur toute l'étendue du département. Le préfet est invité à l'ouverture des sessions du conseil municipal. Son invitation lui est notifiée par écrit deux semaines à l'avance par le maire. Le maire prend soin de mentionner sur l'invitation la date de la tenue de la session et son ordre du jour. A la fin de chaque session les procès verbaux des délibérations du conseil sont envoyés au préfet pour avis.

Les rapports entre la préfecture et la mairie se passent assez bien. A en croire les responsables des institutions concernées, rien ne les a jamais opposés. La plupart des acteurs interrogés attribuent cette relative bonne ambiance dans la collaboration, en partie aux relations personnelles qui unissent les deux hommes, en partie au fait que tous les deux appartiennent à la même formation politique. Quoiqu'il en soit, c'est l'image de la préfecture et de la commune qui en sort grandie à travers cet exemple de collaboration non conflictuelle.

Mais si les rapports entre la commune de Tillabéri et la préfecture se passent bien, au niveau des communes rurales au contraire, les choses semblent se dérouler plus difficilement. A ce niveau, le transfert des compétences n'a pas suivi et du coup toutes les tâches techniques et administratives des communes rurales sont centralisées au niveau de la préfecture. Une telle situation confère évidemment plus de pouvoir au préfet qui fait parfois prévaloir non sans exagération son autorité de tutelle.

La décentralisation a suscité beaucoup d'espoir dans sa phase préparatoire, sa mise en œuvre commence à produire maintenant ses premiers effets. Ces effets se traduisent souvent sous forme de difficultés. Partout les moyens nécessaires à la mise en œuvre n'ont pas immédiatement suivi et les rapports entre les institutions locales se passent parfois dans l'affrontement. Le passage de la sous-préfecture à la préfecture s'est fait sous le coup d'un décret mais au plan des moyens fonctionnels rien n'a suivi. Aujourd'hui, l'institution que gère le préfet ne dispose ni de budget propre ni de ressources suffisantes en personnel.

La cohabitation entre la préfecture et le gouvernorat ne se passe pas toujours bien. De l'avis même du préfet il y a là beaucoup de confusions et d'improvisations qui sont à la limite du tolérable. Le préfet a en face de lui un gouverneur qui veut tout contrôler y compris les projets dont la gestion relève normalement de la responsabilité du département. Mais pour atténuer ses critiques à l'endroit de la plus haute autorité locale, le préfet préfère attribuer la responsabilité des malentendus qui opposent parfois le gouvernorat et la préfecture à l'attitude de certains chefs de services techniques. Selon lui, ce sont ces derniers qui orientent les projets vers le gouvernorat au lieu de les diriger normalement vers la préfecture.

Les services techniques déconcentrés de l'Etat

Il y a à Tillabéri plusieurs services techniques. La plupart de ces services sont installés dans la commune à travers des structures déconcentrées. Certains services dépendent du département et d'autres de la région. Par ailleurs, il existe aussi des services qui sont administrativement liés à la commune. Plutôt que de présenter chacun des services techniques de Tillabéri, nous avons choisi de sélectionner certains services techniques communaux dont le fonctionnement au quotidien nous semble le plus illustratif de la situation dans la commune tant du point de vue des relations avec les usagers publics, que des rapports entre services et leur environnement institutionnel et, enfin des moyens dont disposent ces services pour leur fonctionnement.

Le service communal du développement communautaire

Il s'appelait autrefois le service communal du plan. C'est l'un des tous premiers services dont la commune s'est dotée depuis sa création en 1988. Il a pris la dénomination de développement communautaire en 2003.

Le service est chargé de la coordination des activités des autres services techniques et des projets oeuvrant sur le territoire communal. Il élabore des documents de projets à soumettre aux bailleurs de fonds pour la recherche de financements. Il participe à la sensibilisation et à la formation des populations en vue de leurs participations aux actions de développement local. On compte à l'actif du service, la capitalisation d'une source importante d'informations stratégiques pour tout ce qui touche le domaine du développement local. Ceci le positionne parmi les interlocuteurs incontournables et les acteurs clefs au niveau de la commune

Mais malgré ses atouts, il reste un service démuné. Il n'est pas assez bien loti car en tout et pour tout il ne compte qu'un seul agent. Ce dernier ne dispose pas de moyens de transport. Le responsable partage le même bureau que celui de l'agriculture. Le bureau est quasiment très étroit et manque d'équipement et de fournitures. La première chose qui frappe le regard, c'est la gamme importante de paperasse qui est entreposée sur le bureau mais recouverte de poussière.

« Je pense que quand on met une structure en place, il faut la doter des moyens de son fonctionnement. Quelles que soient la compétence et la volonté d'un agent ou des agents, cela seule ne suffit pas, il faut au moins un minimum. D'abord vous avez vu notre bureau. C'est très petit et on est deux dedans. Pour le fonctionnement n'en parlons pas, si je vous dis que même les bics je les cherche moi même vous n'allez pas me croire. Vous voyez bien dans une telle situation qu'est-ce qu'on peut faire ? » (Le responsable du service communal de Tillabéri)

Le service communal de l'agriculture

Un service communal de l'agriculture a été créé la même année que le service du plan. Ce service s'occupe essentiellement de l'appui et de l'encadrement des populations dans le domaine de la production agricole.

Tout comme le service du développement communautaire, celui de l'agriculture aussi ne dispose pas de ressources suffisantes. Il a un seul agent à qui incombe la responsabilité de conduire toutes les tâches administratives et techniques du service ainsi que les actions de terrain. En outre, le service rencontre aussi des problèmes d'insuffisance de personnel et de manque de fournitures de bureau. La situation semble si grave qu'elle bloque parfois le fonctionnement au quotidien du service.

« Pour un service qui doit encadrer la population, vous voyez je suis le seul agent et je n'ai aucun matériel roulant, c'est un véritable problème vu les nombreuses sollicitations auxquelles doit répondre le service » (le responsable communal de l'agriculture).

Le service communal de l'agriculture n'a pas de lien direct avec le département encore moins avec la région. Il travaille essentiellement avec la commune à qui il présente régulièrement des fiches d'opération élaborées sur la base des besoins exprimés par les populations. Il assure un suivi statistique des organisations paysannes, notamment le recueil des données relatives aux groupements et fédérations opérationnelles dans la commune. Certaines de ses missions sont commanditées parfois par des partenaires. La coopération Juvisy-Tillabéri est très active dans la mise en place de groupements. C'est cette dernière qui prend en charge le carburant et les perdiem de l'agent en cas de besoin.

Le service communal des ressources animales

Il a été créé la même année que les deux services précédents (1988). Il a ses bureaux à l'extérieur de la mairie. Au total cinq agents sont en service : un chef de service et quatre agents techniques. On compte deux femmes parmi le personnel. Le personnel du service a des missions préventives (vaccination, sensibilisation des éleveurs), curatives (traitement des animaux malades), de formation (formation d'agents para-vétérinaires) et de contrôle (inspection de la viande à l'abattoir).

Certains soins sont payants, notamment ceux nécessitant l'utilisation d'antibiotiques. Cela constitue un fond de commerce personnel des agents qui partent s'approvisionner à Niamey et revendent les produits aux clients.

L'inspection de la viande est assurée par deux agents qui se relaient au niveau de l'abattoir. Ces derniers avaient aussi pour mission de percevoir la taxe d'abattage qui est de 100 FCFA pour les petits ruminants et 500 FCFA pour les grands. Mais la perception de cette taxe leur a été récemment retirée par la commune pour être confiée à des percepteurs désignés par le maire.

Le service communal des affaires domaniales

Le service communal des affaires domaniales a été mis en place en 1988. Il couvre en principe toute la commune de Tillabéri composée de six quartiers et de 11 villages administratifs. Mais pour l'instant, ces actions se limitent uniquement au centre urbain et péri-urbain. Le service dispose d'un seul agent. Pourtant, ce n'est pas le travail qui manque comme le lotissement et la vente des parcelles ainsi que la gestion des actes de cession, pour ne citer que les plus importants.

Dans son fonctionnement, le service rencontre des difficultés liées au manque de moyens. L'agent responsable du service explique:

« Il est impossible de travailler sans moyens. Ça fait bientôt 20 ans que je travaille dans ce service, j'ai beaucoup contribué à améliorer les finances de la mairie. J'ai demandé l'établissement d'un nouveau plan de lotissement mais jusqu'à présent rien n'est fait. Je suis le seul agent pour beaucoup de sollicitations. Depuis la création de la mairie j'ai le même équipement. La vieille armoire et la table que vous voyez là c'est un don de la coopération Juvisy. La chaise vient de la sous-préfecture. Vous voyez quelque soit votre volonté il est difficile de pouvoir travailler dans des conditions comme ça » (responsable communal des affaires domaniales à Tillabéri).

Par ailleurs, le responsable du service est régulièrement exposé aux critiques de la part de certains usagers.

« En fait ils vous disent qu'ils travaillent mais en réalité ils ne font rien de bien. La corruption est devenue le lot quotidien de toute l'administration nigérienne. Pour n'importe quel service que vous demandez, il faut donner de l'argent. C'est regrettable mais c'est ça et maintenant c'est au maire élu d'être vigilant car il a déjà travaillé à la mairie et il connaît tout ça » (un bénéficiaire de parcelle contre arriérés de salaires, septembre 2005).

Les rapports du service communal avec la population se font à travers les multiples contacts pour les demandes d'achats ou de transfert de parcelles, pour les demandes de papiers administratifs divers, etc. Les recettes issues de la vente des parcelles sont directement versées à la caisse de la comptabilité de la commune.

L'environnement associatif

Le mouvement associatif est assez développé dans la commune. On distingue deux types d'associations, les associations formelles, c'est-à-dire celles qui disposent d'un agrément et les associations informelles qui, bien que ne disposant pas de reconnaissance exercent des activités.

Les associations formelles

Dans cette première catégorie d'associations, il y a l'association des ressortissants ainsi que les groupements et fédérations.

L'association de ressortissants

Les ressortissants de Tillabéri se sont organisés et ont créé une association qui a obtenu son agrément en 1994. Au départ, l'association regroupait uniquement des fonctionnaires basés à Niamey. Elle compte à son actif plusieurs actions dans la commune au nombre desquelles on peut citer l'organisation de séances de balayage collectif à l'hôpital et des actions de plantation d'arbres sur un site de reboisement dénommé « Gurebyo » situé à l'Est de la ville. C'est à partir de 2000 que l'association a été transformée en ONG appelée « *hindobey* » qui signifie littéralement solidarité. Selon ses promoteurs, ce changement de perspective vise à « mettre sur pied une structure qui regroupe tous les ressortissants de Tillabéri désireux de prendre part au développement de la commune ». Il faut noter qu'en son temps l'association jouissait d'une mauvaise réputation due au fait que bon nombre des membres du bureau militaient dans une formation politique. Cette situation a contribué à ternir son image aux yeux de l'opinion et ce malgré les initiatives de développement qu'elle mène en direction des populations.

L'ONG regroupe actuellement des membres ressortissants de plusieurs villages de la commune. On trouve parmi eux des fonctionnaires de l'administration, des enseignants, des élèves et étudiants, des mécaniciens, des commerçants et même des sans emploi. Mais faute de statistiques on se contente simplement d'approximations. L'ONG dispose d'une caisse alimentée par les cotisations des membres pour une participation individuelle de 500 FCFA par mois. Elle reçoit également des dons des membres d'honneur qui constituent d'ailleurs les principaux bailleurs de fonds. L'actuel ministre de l'équipement et originaire de la région, figure parmi les généreux donateurs. Il fut d'ailleurs président de l'ONG avant d'être promu ministre du commerce dans le premier gouvernement de la cinquième République.

L'ONG est dotée d'un bureau de 6 membres. La composition du bureau n'a rien de novateur car elle conserve des formes classiques de répartition des rôles entre les membres à travers la désignation d'un président, d'un secrétaire général, d'un trésorier et de bien d'autres postes que l'on retrouve habituellement dans toutes les structures de ce type. Le poste de secrétaire général est occupé par une femme. Les membres du bureau résident tous à Niamey où se tiennent habituellement les réunions.

Au nombre des réalisations de l'ONG dans la commune, on peut citer le don de matériels de salubrité à la mairie (brouettes, râtaux, pelles, balais, etc.), la distribution de produits pharmaceutiques et de matelas à l'hôpital et à la maternité, le lancement d'un concours de salubrité et de ramassage de plastiques au niveau des quartiers de la ville pour

ne citer que ceux là. Au cours de cette opération de salubrité qui a vu la participation de la femme du ministre de l'équipement et des différents chefs de quartiers de la ville, des prix ont été distribués aux enfants qui avaient pris part au ramassage des déchets plastiques. Actuellement les membres de l'ONG attendent un important lot de produits pharmaceutiques en provenance de la France don d'une ONG du nord avec laquelle ils entretiennent des relations. Ces produits une fois réceptionnés seront distribués aux différentes formations sanitaires de la commune.

Aujourd'hui l'ONG se fixe des ambitions plus grandes et s'engage dans la recherche de financement pour la réalisation d'un certain nombre de projets dans la commune. Mais pour atteindre un tel objectif il faut justifier des compétences en ressources humaines capables de monter des dossiers à soumettre aux bailleurs de fonds éventuels. C'est dans ce sens que l'ONG s'est dotée de 4 commissions spécialisées (éducation, développement rural, environnement et santé) dans l'élaboration de dossiers et dans la formulation de requêtes pour la recherche de financements. Dans le domaine de la santé et de l'éducation justement des dossiers ont déjà été élaborés et introduits auprès de certains bailleurs de fonds pour clôturer l'hôpital et certaines écoles de la ville.

Les groupements

Ils sont très nombreux dans la commune et la plupart sont des groupements féminins. Selon le chef du service communal du développement agricole, on dénombre plus d'une vingtaine de groupements agréés dans la commune, et la ville de Tillabéri compte à elle seule près de la moitié. Pour comprendre leur organisation et leur fonctionnement, prenons l'exemple de deux d'entre eux. Il s'agit des groupements féminins « *Naney* » et « *Donkaye* » situés respectivement dans les quartiers Kabia et Zongo.

Tous deux ont bénéficié de l'appui de la coopération Juvisy dans l'élaboration des statuts et règlements intérieurs et ont ensuite déposé leurs dossiers à la mairie pour avoir la reconnaissance. La constitution des groupements se fait sur la base de la proximité et de l'affinité entre les femmes. Certains groupements rassemblent en majorité des femmes fonctionnaires et d'autres des ménagères. Pour chaque groupement une caisse est mise en place pour recevoir les cotisations des membres. Le montant de la cotisation varie d'un groupement à l'autre, et selon les groupements il se situe en moyenne entre 150 et 250 FCFA par mois. Au bout d'un certain temps, la somme encaissée est donnée en crédit à des femmes, qui disposent de deux à trois mois pour la rembourser. La plupart des groupements agréés ont bénéficié de crédits de la part de projets ou d'ONG et quelques uns de la part du programme spécial du président. D'autres groupements n'ont pour ressources que les cotisations des membres. Les groupements s'engagent dans la recherche de financement auprès des bailleurs de fonds éventuels pour la réalisation de leurs projets. Les crédits octroyés aux femmes à travers les groupements permettent d'exercer des activités génératrices de revenus : vente de galettes et de beignets, de condiments, pratique de l'embouche de petits ruminants, etc.

Dans la commune, les groupements se sont constitués en unions et les unions se sont organisées récemment pour former une fédération agréée. Les membres du bureau de la fédération sont en même temps membres de leurs groupements et unions respectifs. La fédération est dotée d'un conseil d'administration qui comprend six membres : une présidente, une vice présidente, une secrétaire générale, une secrétaire adjointe, une trésorière générale et trésorière adjointe. Certains membres du bureau résident dans la ville et d'autres dans les villages. La plupart d'entre elles portent plusieurs casquettes à la fois. C'est le cas ici de la présidente:

Originnaire du canton de Kourthey (Tillabéri), Mme S est née en 1953 à Sona. Après des études primaires en 1956 dans son village natal elle se rend à Tillabéri après son admission au certificat pour y chercher du travail. Pour commencer elle se lança d'abord dans la couture métier qu'elle abandonna plus tard pour être recrutée en 1969 au niveau du service d'animation. Au fur à mesure le service changea de dénomination pour devenir d'abord le service départemental du plan et aujourd'hui le service départemental du développement communautaire. C'est ici que S travaille actuellement en qualité d'agent auxiliaire. « Je m'appelle Mme S, je travaille à la direction départemental du développement communautaire en qualité d'agent auxiliaire. A part ce travail je milite dans plusieurs structures à la fois. Je suis présidente de la fédération des unions et groupements de la commune. En même temps je suis présidente de l'union et du groupement de mon quartier. L'union s'appelle « *Tangam nda dori* » c'est-à-dire « lutter contre la maladie » et le groupement s'appelle « *Wafakey* » qui veut dire entente. A cela il faut ajouter que je suis également la présidente du bureau régional de l'AFN et trésorière de l'union des producteurs agricoles des coopératives (UPA). Enfin je suis secrétaire à l'information de l'antenne locale de l'Agence Nigérienne pour la promotion de l'irrigation privée (ANPIP)

Le bureau communal de la fédération des unions et groupements féminins se donne pour rôle essentiel le renforcement des capacités d'action de ses membres. Elle sert d'intermédiaire entre les partenaires et les unions, mais aussi entre celles-ci et l'administration locale. A ce titre, plusieurs projets et ONG (Plan Niger, OXFAM, World Vision, CRS) sont déjà identifiés par les membres et des requêtes leur ont été adressées pour avoir un appui en matériel de travail.

Outre cette première catégorie d'associations, il faut aussi signaler l'existence d'autres types de structures locales qui sont une initiative soit de l'Etat soit des projets en activité dans la zone. Ces structures sont parfois aussi l'émanation conjointe de l'Etat et des partenaires au développement. Elles sont très actives dans l'arène locale même si elles ne fonctionnent pas comme les autres.

Les associations des parents d'élèves et des mères éducatrices

Dans la commune, partout où il existe des écoles, des bureaux des parents d'élèves (APE) ont été mis en place pour appuyer les enseignants. Dans certains villages et dans le centre urbain il y a aussi des associations des mères éducatrices (AME).

Les APE et les AME jouent le même rôle et mènent des actions complémentaires pour la bonne marche de l'école dans la commune. Elles sont ainsi chargées d'inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école et de sensibiliser les élèves sur l'importance du respect de la discipline et de l'assiduité à l'école. Les APE sont présentes dans les comités de gestion de l'école (COGES). Il existe à Tillabéri un bureau communal des parents d'élèves dont le rôle est de servir de médiateur entre élèves et enseignants et entre enseignants et parents d'élèves. Pour résoudre les problèmes éventuels au sein d'un établissement, le bureau communal convoque un conseil d'établissement. Ce conseil regroupe l'APE de l'école et d'autres partenaires intéressés par les questions de l'éducation. A chaque rentrée, le bureau communal fait le tour des écoles pour recenser les problèmes. Il bénéficie pour cela de l'appui de certains projets de l'éducation ou du bureau régional des parents d'élèves qui prend en charge les frais de déplacement des membres. Mais depuis quelques années le fonctionnement de ce bureau n'est plus effectif faute de moyens de travail

Le fonctionnement apparent des APE et des AME dans la commune masque cependant des difficultés réelles au niveau de l'école que les parents d'élèves ne manquent pas de soulever. L'école n'a plus aujourd'hui les moyens de son fonctionnement et les parents se plaignent du désengagement de l'Etat du secteur. Ils dénoncent par ailleurs le manque ou l'insuffisance des fournitures et des manuels scolaires, la forte politisation de la

fonction enseignante, la corruption qui a pris forme dans le corps de même que l'émiettement du syndicat des enseignants qui crée des perturbations dans le déroulement des cours pendant l'année scolaire. Un enseignant à la retraite membre du bureau communal des parents d'élèves explique:

« L'émiettement des syndicats procède de la manipulation politique. Plusieurs syndicats ont été créés pour affaiblir le SNEN qui est le syndicat unique des enseignants. Mais ce n'est pas le SNEN seulement qui est affaibli, c'est tout le système qui est affecté car cette multiplicité de syndicats ne favorise pas la collaboration dans les unités pédagogiques ce qui ne manque pas d'avoir des conséquences sur le rendement des enfants. »

Les parents apprécient le travail des enfants en fonction de la capacité des élèves à pouvoir lire et écrire des lettres. Ils font également attention à la réussite aux examens qui n'est pas possible sans enseignants qualifiés. Les élèves disent-ils sont tenus par des contractuels et autres « volontaires de l'éducation » qui n'ont parfois aucune formation pédagogique. Pour remédier à la baisse de niveau ils proposent le recrutement des enseignants qualifiés à la retraite. Certains parents envisagent d'ailleurs de soumettre ce problème à l'appréciation du conseil communal lors de sa prochaine session.

En dehors de ces structures, divers comités de gestion fonctionnent dans la commune. Sans vouloir rentrer dans l'inventaire des comités, on focalisera l'attention sur deux qui ont fait l'objet d'investigation. Il s'agit du comité de gestion de l'abattoir et du comité de gestion du marché.

Le comité de gestion de l'abattoir

L'abattoir actuel de Tillabéri est le fruit d'un jumelage entre la commune de Tillabéri et celle de Juvisy (France). C'est la coopération Juvisy-Tillabéri qui a financé la réhabilitation de l'infrastructure afin qu'elle réponde aux normes d'un abattoir moderne. Après les travaux, un comité de gestion et un comité de suivi ont été mis en place. Le comité de gestion est chargé de la gestion matérielle de l'infrastructure et le comité de suivi se donne pour tâche le suivi des activités du comité de gestion. Mais après une année de fonctionnement, ce comité a été destitué et remplacé par un autre suite à des malversations financières. C'est ce nouveau comité qui gère l'abattoir depuis bientôt 5 ans. Il comprend un bureau de cinq membres. Mais les observations ont permis de constater que le comité se réduit à deux personnes: le président et son secrétaire. Les réunions mensuelles ne se tiennent plus régulièrement et il n'existe aucun bilan sur la gestion des comptes.

Quant au comité de suivi, il a cessé d'exister faute de moyens. Pour le chef de service communal de l'élevage le contrat du comité de suivi prévoyait le suivi du comité de gestion pendant un certain temps au-delà duquel il devait le laisser voler de ses propres ailes.

« Avant nous avons le droit de jeter un coup d'œil sur leurs comptes mais on a laissé tomber tout ça après parce que le contrat prévoyait de les suivre pendant une année puis de les laisser travailler seuls après. »

Habituellement, la perception de la taxe d'abattage au niveau de l'abattoir était assurée par la mairie à travers son personnel de l'élevage. Sur les fonds collectés 50% sont versés au comité et les 50% restants revenaient à la mairie. Pour ce travail, les agents percevaient 10% de la somme collectée. Mais depuis quelques mois ce travail a été retiré aux agents de l'élevage pour être confié à un percepteur recruté par la mairie. On observe la même situation au niveau du marché de bétail où la perception de la taxe d'identification n'est plus assurée par le personnel de l'élevage mais par un percepteur désigné par la mairie. Cette décision suscite beaucoup de mécontentements de la part des agents concernés qui interprètent ce geste de l'autorité communale comme une façon de récompenser les militants:

« On nous a retiré à la fois la perception au niveau de l'abattoir et du marché. A mon avis c'est pour satisfaire les militants. »

Pour le maire au contraire, cette initiative s'inscrit dans une politique de création d'emploi en direction des jeunes.

Le comité de gestion du marché

Le marché est situé au bord du fleuve sur un espace relativement étroit. Il est cogéré par la mairie et un opérateur privé. Il comprend deux parties qui forment en apparence un tout unifié. Une partie constituée de hangars et de tôles et une autre comprenant des boutiques en dur.

Le plan de gestion du marché prévoit la gestion des hangars et des tôles (qui est la partie traditionnelle du marché) par la mairie qui perçoit les taxes par l'intermédiaire de ses percepteurs. Ces derniers sont au nombre de 7 et ils sont répartis au niveau des différents secteurs. On dénombre quatre secteurs dans le marché qui constituent les principaux points de vente: le secteur du riz décortiqué, le secteur du riz paddy, le secteur des étalages et enfin le secteur des fruits et légumes. Les versements sont nominatifs et s'effectuent par semaine. Le secrétaire municipal est chargé du suivi des percepteurs sur leur lieu de travail. Il établit l'ordre des recettes et les versements sont ensuite effectués auprès du receveur municipal qui remet à chaque percepteur une remise de 10% sur la somme versée.

La seconde partie du marché (les boutiques en dur) est sous la gérance de l'opérateur privé. Il est appuyé d'une équipe composée d'un comptable et de deux manœuvres chargés de la salubrité des lieux. Ces derniers sont assistés par des charretiers de la mairie qui interviennent une fois par semaine.

Pour une meilleure gestion de l'ouvrage, un comité de gestion ou comité consultatif a été mis en place par la convention portant restructuration et gestion du marché par un privé. Ce comité comprend la marie de Tillabéri, le gérant du marché, un délégué des locataires et un représentant de la chambre de commerce. A l'image d'autres comités qui existent dans la commune, celui-ci connaît aussi des difficultés de fonctionnement. Elles sont liées d'une part au manque de disponibilité des membres et d'autre part au non respect du calendrier de tenue des réunions qui sont les lieux indiqués pour discuter des problèmes que connaît le marché. C'est cette situation qui fait dire à certains qu'il s'agit plutôt d'un comité fictif:

« On dit qu'un comité a été mis en place pour discuter et trouver des solutions à nos problèmes. Mais à vrai dire moi je ne connais même pas qui sont les membres de ce comité, je peux dire que ce comité est fictif puisque que je n'ai jamais vu là où ils ont une fois travaillé. C'est surtout la mairie et le gérant qui gèrent le marché comme ils veulent et aujourd'hui le marché connaît des sérieux problèmes de salubrité » (un commerçant du marché).

La salubrité est sans conteste l'un des points faibles dans la gestion de l'ouvrage. Pour tenter de résorber le problème, plusieurs systèmes sont à l'étude et récemment dans le cadre de l'élaboration du plan de développement communal (PDC), un consultant a été saisi du dossier pour faire des propositions. Plusieurs schémas ont été proposés au nombre desquels on peut énumérer, la confection de tonneaux et leur emplacement aux endroits stratégiques du marché (aux quatre coins) pour recueillir les déchets. Le plan prévoit également le recrutement de jeunes pour le ramassage et l'évacuation des ordures hors du marché. Ce plan de gestion est favorablement accueilli par le maire et les conseillers qui entendent développer une politique de création d'emploi à l'endroit des jeunes. Mais pour que l'opération soit une réussite il faudra mettre à contribution les locataires.

Les associations informelles

Les comités des sages et les comités de gestion des conflits

On les retrouve dans presque toutes les localités visitées, même s'ils n'ont pas de structuration formelle. Dans certains villages, ce sont des noms qui sont évoqués mais sans jamais savoir qui et qui font réellement partie de ces comités. Cependant, de telles structures présentent une vraie organisation au niveau de la ville où les membres sont plus organisés et mieux avertis du rôle qui est le leur. La composition des comités est variable d'un village à l'autre (5 à 6 personnes selon les cas) et assez souvent il s'agit de personnalités proches du chef. Les échanges verbaux lors des discussions sont parfois assez tendus comme l'explique ici le chef du village de Toula:

« Ce n'est pas toujours que les gens arrivent à se comprendre et à se pardonner facilement. On assiste parfois à des échanges verbaux très chauds, les plus nerveux s'insultent mais en tant que chef de village nous essayons de faire prévaloir la sagesse et l'esprit de tolérance et c'est aussi cela le travail que mène depuis toujours le comité des sages dans le village. »

Les comités des sages et les comités de gestion des conflits ont pour tâche la prévention et le règlement des conflits dans le village. En général, ils sont plus sollicités pendant la saison des pluies en raison de l'importance et la fréquence des dégâts champêtres. Ces comités sont aussi sollicités dans l'arbitrage d'autres types de conflits qui opposent des habitants au sein d'un même village, par exemple lorsque l'animal ou les animaux de l'un commettent des dégâts au domicile de l'autre. Dans pareilles circonstances, ce sont toujours les petits ruminants (chèvres et moutons) qui sont en cause. Le caractère utilitaire des comités de sages et des comités de gestion des conflits est apprécié de tous les acteurs locaux.

La troupe théâtrale « *Te bon se* »

Elle porte le nom de la radio privée locale dont le responsable est à l'origine de sa création. La troupe théâtrale « *Te bon se* » (agir par soi-même) est une troupe mixte. Elle comprend 8 membres : 4 filles et 4 garçons. L'idée du responsable de la radio locale était de mettre sur pieds une structure capable de répondre à la demande des partenaires dans le domaine de l'animation et la culture. Tous les membres sont des bénévoles mais aspirent à une rémunération eue égard au travail qu'ils accomplissent. La troupe offre des prestations à tous ce qui le demandent. Les projets et ONG sont ses plus grands partenaires. Elle est aussi mobilisée pendant les visites des officiels dans la commune. Les membres de la troupe sont sollicités par les projets pour mener des sensibilisations dans divers domaines : éducation, santé ou encore environnement. Ils organisent des sketches et des théâtres et animent des débats dans les langues locales. Les thèmes portent généralement sur le VIH sida, l'éducation de la jeune fille, les mariages précoces, les pratiques traditionnelles néfastes, la santé animale, les maladies hydriques ou encore la dégradation de l'environnement qui sont là autant de sujets qui préoccupent le conseil communal. Un conseiller explique:

« Le conseil communal doit faire face à beaucoup de problèmes dans la commune et dans la ville en particulier. Parmi ces problèmes il y a le manque d'emploi des jeunes, la faible fréquentation de l'école par les filles, l'ensablement du fleuve pour ne citer que ceux là. Tout cela est la conséquence de la désertification qui gagne chaque année du terrain avec la destruction du couvert végétal. Sur tous ces thèmes la radio « *Te bon se* » joue un rôle inestimable pour amener les populations à prendre conscience du phénomène. »

Le canal utilisé pour faire passer les messages est d'une part les émissions à la radio et d'autre part les séances organisées dans l'enceinte de la maison des jeunes et de la culture de la ville.

Les fadas

Le phénomène des fadas est très développé dans la commune. On trouve des fadas dans la ville mais aussi dans certains villages proches du centre urbain. La plupart des fadas doivent leur vitalité relative à l'existence de la radio privée locale qui constitue le principal canal d'expression des idées et des opinions de la jeunesse. Le nombre de fadas dans la commune est impressionnant : une trentaine de fadas dont plus d'une vingtaine dans la ville. On compte parfois entre cinq à six fadas dans un seul quartier. Les villages environnants (Gari, Toula, Daibéri, Daikaina, Tillakaina) ne sont pas non plus épargnés par le phénomène. Certaines fadas portent parfois la même appellation au village qu'en ville. Cela est la conséquence des échanges qui se sont instaurés entre jeunes de la ville et de certains villages grâce à la radio.

La radio locale joue là encore un rôle central dans l'encadrement, l'animation et la structuration de ce milieu. Son responsable était récemment à l'origine d'une tentative visant à mettre sur pieds une coordination qui regrouperait toutes les fadas de la ville. Cette initiative n'a pas pu aboutir faute de moyens. Mais son initiateur n'entend pas désarmer pour autant. Il vient de lancer un appel aux bonnes volontés pour l'aider à réaliser son projet.

Les rencontres au niveau des fadas se font par classe d'âge (cas de la fada « La paix ») et par sensibilité politique ou professionnelle (fada « Bob Marley » et fada des enseignants). Les thèmes débattus tournent autour de l'actualité politique et sociale. On s'intéresse d'abord à ce qui se passe dans la ville, mais les nouvelles en provenance d'ailleurs (de la capitale) sont aussi bienvenues. Les fadas sont les lieux où se structure et se développe la rumeur publique, bien que selon certains, celle-ci serait moins active depuis l'implantation des radios dans la ville (la radio locale et l'ORTN). Un membre de la fada « La paix » explique :

« Les radios sont d'une grande importance dans le paysage médiatique local car depuis leur implantation dans la ville, les rumeurs ont laissé la place à la vraie information. Ce qui n'était pas le cas avant où le plus souvent c'était la désinformation qui prenait le dessus. »

Les débats au niveau des fadas s'organisent autour d'un verre de thé ou d'une table de belote. Ils se tiennent dans les langues nationales et rarement en français. Mais comme pour la plupart des regroupements informels, l'absence de leaders capables d'imprimer une réelle dynamique à ces mouvements se fait souvent sentir. Quelques fadas présentent néanmoins l'avantage d'avoir des animateurs dotés d'un sens de l'organisation.

Certaines fadas ont institué des systèmes de cotisations et l'argent collecté sert à appuyer les membres pour faire face à des obligations sociales comme mariages et baptêmes. Cette pratique est surtout observée au niveau de la fada des enseignants qui semble être la mieux structurée.

Les fadas portent des dénominations qui renvoient souvent à des événements (fada « harey ben », la famine est finie), à des personnages historiques (fada Mamar Kassai), à des personnalités (fada Bob Marley), à des idéaux (fada « La paix »), etc.

Les partis politiques

Les partis politiques sont des acteurs à part entière des arènes locales. La plupart des partis que l'on rencontre à Niamey sont aussi présents dans la commune par le biais de leurs sections locales. Chaque section dispose d'un bureau dirigé par un président. Les sections des partis ont des cellules de base dans les quartiers et villages. Dans le centre urbain, la composition du bureau local d'un parti reflète le principe de la promotion des femmes cher

aux partenaires au développement. Tous les partis politiques intègrent des femmes dans les bureaux. Mais aucune femme ne dirige une structure politique locale. En général, ce sont les postes secondaires qui sont réservées aux militantes : trésorière adjointe, chargée de relations avec les femmes, etc.

A Tillabéri, quatre partis font figure de grandes formations politiques depuis les dernières élections locales. Il s'agit du Mouvement national pour la société de développement (MNSD - Nassara), du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS - Tarayya), de la Convention démocratique et sociale (CDS - Rahama) et enfin de l'Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès (ANDP - Zaman - Lahya).

Le Mouvement national pour la société de développement (MNSD - Nassara)

La plupart des responsables locaux du parti à Tillabéri sont des anciens de la samaria. La « samaria » est l'institution sur laquelle s'est appuyé le régime militaire de Kountché après son coup d'Etat d'Avril 1974 pour asseoir sa politique. Après la dissolution de la samaria et l'instauration du multipartisme intégral par la conférence nationale souveraine en 1991, nombreux sont les acteurs qui ont adhérées au Mouvement national pour la société de développement qui venait de voir le jour. Le MNSD a remplacé ainsi la Société de développement mise en place par Kountché. Le parti recrute ses responsables locaux parmi le personnel de l'administration et les commerçants. C'est sur eux que les préfets, sous-préfets et administrateurs délégués qui se sont succédés à la tête de la commune se sont appuyés pour gérer les affaires locales.

Le MNSD est le parti du maire et celui de la grande majorité des conseillers.

Le sous-préfet en poste au moment où se déroulait l'enquête était également de cette formation politique. Le parti jouit d'une position confortable au sein du conseil. Les résultats des dernières élections communales montrent une large domination du parti, qui a 10 sièges de conseillers sur les 13 élus. Le président de la section locale du Mouvement national pour la société de développement est l'actuel ministre de l'équipement. Le maire de la commune est le vice président. Le député national au titre de la commune est également militant du MNSD. Il est actuellement premier vice président de l'Assemblée nationale

Le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS - Tarayya)

Le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme a son siège dans le quartier Zongo. Il sert de lieu de rencontre aux militants pendant le week end. On y joue à la belotte mais on discute aussi de la vie du parti et de certains sujets d'intérêt local, régional ou national.

Le PNDS a ses militants dans toutes les couches sociales. Il y a des enseignants, des cadres de l'administration, des aristocrates, des commerçants mais aussi des anciens dépendants, des scolaires et étudiants. Les femmes jouent un rôle non négligeable dans l'enracinement du parti. Leur grande mobilisation lors des dernières élections locales a en effet permis au parti d'élire un conseiller.

« Les femmes ont beaucoup voté pour le PNDS, et c'est d'ailleurs leur mobilisation qui permis au parti de décrocher son siège de conseiller. » (un militant du PNDS)

Le PNDS se présente comme une alternative à la gestion patrimoniale des affaires locales. Les militants du parti se rangent sur la position de leur chef traditionnel pour dénoncer la mauvaise gestion des affaires locales. La figure locale la plus connue du parti est sans doute le président de la section communale. Il est chargé d'enseignement et réside à

Niamey. Il est membre du bureau politique national. Pendant son absence, le parti est pris en charge par les autres membres du bureau.

La Convention démocratique et sociale (CDS - Rahama)

C'est le parti du gouverneur de la région qui était en poste au moment de l'enquête. En général, lorsqu'un cadre de commandement est nommé à la tête d'une collectivité, celui-ci tente d'élargir la base de son parti en utilisant sa position de pouvoir et les ressources économiques à sa disposition pour recruter les militants.

A son implantation à Tillabéri, la CDS recrutait ses militants principalement dans les communautés hausa et touaregs. Peu de personnes originaires de Tillabéri (les autochtones) militaient au sein de la formation politique du président de l'Assemblée nationale. On lui reprochait d'avoir créé un parti à caractère ethnique. Le bureau politique national de la CDS est dit-on composé en majorité des cadres de l'Est. Les alliances que le parti a passées avec le MNDS pendant les élections présidentielles et législatives de 1999 ont cependant permis de dissiper cette image. Désormais la CDS recrute dans toutes les couches sociales.

Le principal animateur du parti à Tillabéri est un ex-militant du MNSD et un riche commerçant du département. Pour marquer son engagement à la convention démocratique et sociale, il a mis gracieusement à la disposition du parti un local qui lui sert désormais de siège. Deux de ses enfants militent dans le parti. Le premier occupe les fonctions de secrétaire général de la préfecture. Le second est élu conseiller au niveau de la commune de Dessa. La CSD a un siège de conseiller à Tillabéri. Ce dernier occupe le poste de maire adjoint au sein du conseil municipal.

L'Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès (ANDP - Zamanlahiya)

L'Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès est née à la suite des dissensions internes au MNSD-Nassara. Dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 1993 Mamadou Tandja avait été préféré à Moumouni Adamou Djarmakoye pour représenter le parti aux premiers scrutins démocratiques depuis le coup d'Etat militaire de 1974.

Pour marquer son mécontentement, Djarmakoye se démarqua du MNSD - Nassara et créa sa propre formation politique. A sa création, l'ANDP a réalisé une percée notable dans l'ensemble du département de Tillabéri. Le parti recrutait ses militants dans toutes les couches sociales. Son discours était relayé par certaines personnalités locales influentes dont des commerçants. L'électorat de l'ANDP est en baisse constante depuis quelques années. A titre d'exemple, on retient que l'ANDP avait 4 députés à l'Assemblée nationale en 1999 contre seulement un député dans le parlement actuel.

Le président de la section locale du parti est un commerçant et un proche de Djarmakoye. Il doit son élection à la tête de la section au rôle important qu'il a joué dans l'implantation du parti dans le département. On dit d'ailleurs que c'est grâce à lui que le parti a obtenu ses sièges de députés à l'Assemblée nationale en 1999. C'est également grâce à ses efforts que le parti a obtenu un siège de conseiller aux dernières élections municipales. Mais force est de constater que depuis quelques années l'ANDP capitalise une faible influence sur la scène politique locale.

Les statuts sociaux des leaders politiques locaux reflètent l'hétérogénéité sociale de la commune. La plupart sont des fonctionnaires, des paysans mais au aussi des commerçants qui se sont engagés dans la politique pour faire fructifier leurs affaires.

Contrairement à certaines localités où la chaîne de collecte des taxes est contrôlée par les partis politiques au pouvoir, à Tillabéri, c'est le maire qui décide du recrutement des percepteurs. Les récents recrutements opérés au niveau de la perception des taxes en sont un exemple. La taxe d'abattage, la taxe d'identification et de présentation au marché ont été retirées aux agents vétérinaires par le maire pour être confiées à des collecteurs.

Les projets et ONG

A Tillabéri, de nombreux projets et ONG de développement déploient leurs activités dans la commune. On en retiendra essentiellement trois : le Programme d'action communautaire (PAC), le Plan et l'Association nigérienne pour la promotion de l'irrigation privée (ANPIP).

Le Programme d'Action Communautaire (PAC)

Son intervention dans la commune est récente (2005) et se manifeste par la présence d'un animateur dans la ville. Mais faute de locaux propres, le programme ne jouit pas encore d'une autonomie fonctionnelle totale. L'animateur est logé dans les bureaux de la coopération Juvisy en accord avec la mairie. Le programme déploie essentiellement ses activités sur la ville et dans quelques villages proches du centre urbain. Le manque de matériel roulant ne permet pas pour l'instant à l'animateur du programme d'étendre ses actions à toutes localités de la commune.

Les activités sont diverses et variées. On compte à l'actif du programme plusieurs formations à l'endroit des groupements féminins dans les quartiers de la ville. Certains groupements mixtes ont aussi bénéficié des actions du PAC. Les actions du programme concernent également l'appui à certains comités de base dans l'élaboration de micro-projets et aussi des formations à la vie associative et sur la bonne gouvernance. Les formations organisées par le programme touchent aussi bien les groupements que les conseillers. Pour réaliser ses actions, le programme fait appel aux prestations d'autres partenaires (SNV, FICOD, etc.). Pour les besoins en ressources humaines, il fait appel aux agents des services communaux. Ainsi, le programme a fourni à la mairie un appui apprécié à travers la présence d'un agent qui aide la collectivité dans l'élaboration de certains dossiers.

L'Association Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée (ANPIP)

L'antenne locale de Tillabéri a été créée le 25 janvier 2005. Elle intervient dans la promotion de l'irrigation privée. Sa philosophie est basée sur une augmentation de la production et une meilleure rentabilité des cultures à haute valeur ajoutée. A sa création, le projet a d'abord mis l'accent sur l'animation et la sensibilisation des paysans en informant sur les procédés de financement des projets personnels et collectifs.

L'ANPIP fournit aussi un appui en intrants aux producteurs. Pour cela, elle dispose d'une caisse. Ses partenaires dans ce domaine sont surtout les coopératives de la zone. Aujourd'hui l'association a diversifié ses activités en incluant désormais de nouvelles composantes comme la commercialisation et l'embouche.

Parmi les partenaires de l'ANPIP, il y a les personnes physiques mais aussi des groupements et fédérations de même que des partenaires au développement comme la SNV, la coopération Suisse ou encore la coopération Juvisy-Tillabéri. Pour cette dernière, il s'agit de fonds déposés à la caisse et qui sont ensuite mis à la disposition des groupements et associations désignées par le partenaire.

Plan

Plan intervient depuis seulement septembre 2004 sur quatre communes (Anzoourou, Sakoiria, Sinder et Dessa), soit quatorze villages au total pour une population totale de 39.575 habitants. Il comprend plusieurs composantes : l'éducation, les banques céréalières et l'hydraulique.

Il apporte un appui substantiel dans le fonctionnement de l'école à travers la construction de classes. Le personnel se compose d'un responsable de l'antenne, de trois agents de développement communautaire, d'un secrétaire comptable et d'un assistant technique en éducation. Pour l'instant peu d'activités ont été réalisées par Plan au niveau de la commune.

Des campagnes électorales à la mise en place du conseil communal

Faute de données d'observations sur le déroulement de la campagne et des élections en général, on se contentera des éléments tirés des entretiens.

La campagne électorale dans la commune se serait dans l'ensemble déroulée dans de bonnes conditions. Elle aurait été menée sans ingérence du niveau central. Selon des sources recoupées, l'administration locale n'aurait rien entrepris qui puisse entraver son bon déroulement. Un membre de la CNI locale explique :

« Dans l'ensemble, les élections aussi bien présidentielles, législatives que locales se sont bien déroulées dans la commune de Tillabéri. Il n'y a eu aucun problème ni pendant la campagne ni pendant les votes. Nous n'avons subi aucune pression comme c'était le cas dans plusieurs localités où les votes ont été annulés à cause des fraudes. Un peu partout on a appris que les votes ont été annulés, mais Dieu merci à Tillabéri on n'a pas connu ce problème. Les membres de la CENI à Tillabéri ont travaillé en toute indépendance d'esprit. Mais il faut aussi dire que les autorités administratives ont joué le jeu en observant une stricte neutralité pendant tout le processus. La gendarmerie et la sécurité ont été mobilisées pour veiller au bon déroulement des opérations »

Au niveau des formations politiques en compétition, les stratégies déployées localement mettent en œuvre des dispositifs de proximité basés sur les candidats et leurs suppléants. Ce sont ces derniers qui sont chargés dans les villages et les quartiers de la ville de traduire dans les faits les stratégies de leurs partis respectifs. Nous rapportons le récit du maire de la commune qui explique comment son parti s'est organisé pendant la campagne:

« Q : Comment vous avez organisé votre campagne ?

R : On avait 13 places de conseillers à Tillabéri. Chaque parti avait sa méthode. Les autres partis avaient leur méthode et nous autres au MNSD nous avons aussi la notre. Nous avons fait la campagne selon la population en âge de voter, selon le nombre de comités de base, selon les sensibilités ethniques et aussi selon le sexe. On a reparti les postes de conseillers par zone au niveau du MNSD. Nous avons dans chaque zone un certain nombre de comités de base. En ce qui me concerne, mon village (Tillakaina) et celui de Amirou Koira avaient un poste de conseiller et un suppléant. Les autres places de conseillers ont été réparties de la même façon au niveau des autres localités. Par exemple, les quartiers Zongo et Camp pénal avaient un siège de conseiller. A ce niveau, on a dit qu'il faut que ça soit une femme. C'était la même chose pour les quartiers Wari et Madina. Voilà comment les choses étaient organisées et c'est en fonction de ça que chaque candidat a mené sa campagne. Les comités de base du parti se sont retrouvés à Tillakaina et ils m'ont proposé comme titulaire et mon suppléant a été choisi au niveau de Amirou koira. C'est de cette façon que tous les noms ont été choisis, et ils ont été ensuite validés par la conférence sous régionale du parti. Chacun a constitué son dossier. On a mené la campagne et après les votes, on s'est réuni pour classer les conseillers. Pour savoir qui est conseiller et qui ne l'est pas, on a procédé au classement, et ce classement s'est fait en fonction du score de chaque candidat. C'est ainsi que ça s'est passé pour le MNSD dans le centre urbain et pour les autres partis je crois que c'était aussi la même chose. »

Dans le centre urbain et péri-urbain, c'est au rythme de la capitale que les candidats ont mené leur propagande politique. Mais pour la plupart des candidats, ces élections locales ont été menées avec des moyens modestes et sur des ressources propres. En revanche, certains candidats ont eu recours à des moyens importants comme l'utilisation de véhicules, la radio locale ou encore les griots. Un responsable de bureau de vote nous décrit ce qu'il a pu observer pendant les élections locales de juillet 2004:

« Certains candidats ont fait leur campagne avec argent et en circulant dans des voitures. La plupart de ceux qui ont été élus conseillers ont mis mettre la main dans la poche. L'argent a vraiment circulé à Tillabéri pendant les élections. C'est surtout au MNSD que cela s'est passé. Ils ont plus de moyens que les autres partis Les élections locales se sont passés en juillet et le mois de juillet était le mois des travaux champêtres. Beaucoup de paysans manquaient de quoi manger pendant cette période. C'était donc l'occasion pour beaucoup de

s'afficher politiquement dans l'espoir de profiter de la largesse des candidats.....Il est difficile de pouvoir vérifier qui et qui ont distribué l'argent pour se faire élire, mais quand vous interrogez les gens on vous dira que c'est vrai. »

La distribution nocturne de l'argent dans les concessions est une des stratégies utilisées. Dans la ville tout comme dans certains villages, « l'achat des consciences » à travers la distribution des enveloppes a été général. Le porte à porte s'est révélé dans certains cas une stratégie payante. Un conseiller explique :

« Il y a un proverbe zarma qui dit que l'on ne récolte que ce que l'on a semé. Ma stratégie était le porte à porte, je suis allé de concession à concession pour demander aux électeurs de voter pour moi, et cela a vraiment payé puisque j'ai été élu conseiller sans problème. »

Q : Donc c'est plus facile de se faire élire en trouvant les électeurs chez eux?

R : Il faut certes trouver les gens chez eux, mais ce n'est pas suffisant, et personne ne peut prétendre se faire élire sur cette seule base.

Q : Donc il faut en plus faire un petit geste, même symbolique ?

R : En ville comme au village, on est obligé de faire un geste ou de faire des promesses aux électeurs, sinon je vois mal comme on peut se faire élire.»

Dans les villages éloignés, l'ambiance électorale s'apparente à un non événement. Là-bas on accorde très peu d'importance à ces scrutins. L'interprétation villageoise populaire de ces élections consiste à dire que même avec des élus locaux à la tête de la collectivité, rien ne va changer dans la façon de conduire les affaires.

De l'avis des militants des partis comme de celui des personnes qui s'en tiennent à l'écart du jeu partisan, la politique se résume à la tromperie (mensonges et fausses promesses). La présence des partis dans les villages ne se manifeste qu'à l'occasion des élections. Dans ces localités tout comme dans les gros centres urbains et péri-urbain, les campagnes sont des périodes appréciées des populations qui profitent de ce moment pour encaisser des vivres, des pagnes et petites monnaies distribuées largement. Un militant d'une formation politique donne son appréciation:

« J'aime beaucoup les campagnes électorales. Elles sont les seuls moments où on gagne quelque chose avec les politiciens. Les campagnes sont l'occasion de profiter, autrement, je ne vois pas comment on peut avoir l'argent des ces gens là. A Tillabéri, certains partis comme le MNSD ont de gros richards. Mais ces gens ne donnent l'argent à personne si ce n'est pendant les élections où ils ont besoin qu'on vote pour eux ou les leurs. Je ne me fais plus utiliser comme ça par les politiciens. J'ai compris qu'on nous utilise pour se faire élire. Les discours seuls ne marchent plus avec moi, quand quelqu'un me demande de voter pour lui, il faudrait qu'il me donne quelque chose.»

Les discours électoraux laissent peu de place aux débats sur les questions d'intérêt général mais axent l'essentiel de leur propos sur les promesses de protection et de distribution, et souvent sur le dénigrement des autres partis ou candidats, parfois sur la menace. Dans le centre urbain, aussi bien pour les élections présidentielles que législatives et locales, les partis, comme à l'accoutumée, ont vu leurs sièges envahis par les militants, notamment les jeunes qui passaient le clair de temps à prendre du thé, à écouter de la musique et à jouer à la belotte. La plus grande impulsion était l'œuvre du MNSD qui est localement reconnu comme le parti de la majorité des Tillabériens. Hormis le MNSD, d'autres partis politiques non moins importants avaient également mobilisés leurs militants pendant les élections.

Six partis politiques ont pris part aux élections: ANDP, PNDS, CDS, MNSD, RDP et PRP. Sur chacune des listes, il y avait autant de noms de candidats titulaires que de suppléants. 43 bureaux de vote (14 bureaux dans la ville et 29 dans les villages) ont été

installés pour recueillir le vote de 16.2341 électeurs sur l'ensemble du territoire communal. Mais seules 8.503 personnes ont effectivement voté. Tous les bureaux de vote ont normalement fonctionné et le scrutin s'est déroulé sans aucun incident en présence des éléments des forces de sécurité mobilisés pour veiller au bon déroulement des opérations. 13 postes de conseiller étaient à pourvoir et à l'issue du scrutin, les résultats suivants ont été enregistrés : MNSD 10 conseillers, PNDS 1, CDS et ANDP 1 conseiller chacun.

La mise en place de l'exécutif communal et profil des membres du conseil

Le processus de mise en place des organes dirigeants de la commune est basé sur le mode d'élection de candidats qui s'est effectué à partir des résultats enregistrés par les candidats et leurs partis politiques évoluant au niveau de la circonscription. L'exécutif municipal comprend un maire et son adjoint.

Le choix du maire de la commune

Le maire de la commune urbaine de Tillabéri est originaire de Tillakaina. Il est militant du MNSD. Il est né en 1950 à Tillabéri où il y a effectué ses études primaires (1957 à 1964). Puis le collège de 1964 à 1968, et l'école normale de Zinder où il sortit avec le certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (CEAP). Il a occupé plusieurs postes de responsabilité dans divers domaines. Dans le domaine éducatif, il fut responsable de l'alphabétisation de Tillabéri, responsable régional de l'alphabétisation de Madaoua, responsable départemental de l'alphabétisation de Tahoua, etc. Au plan politique et administratif, il a été le conseiller en éducation du préfet de Tillabéri (1997 à 2000), secrétaire général du comité de base du parti MNSD à Tillakaina, premier vice président de la sous section communale du parti et secrétaire adjoint aux droits de l'homme de la section du parti à Tillabéri, etc.

Son choix n'a pas posé de problème au niveau du conseil communal. Le MNSD détenait à lui seul la majorité des voix au conseil (supra). Par ailleurs, il suffisait de respecter le protocole d'accord entre ce parti et son allié la CDS pour faire passer le candidat du parti majoritaire sans confrontation au sein de l'alliance. Le protocole signé entre le MNSD et la CDS stipule en effet que partout où les deux partis politiques ont le plus grand nombre de voix, l'un prend le poste de maire et l'autre celui de l'adjoint. C'est donc sur cette base que le candidat du MNSD (Morou Koboye) a été élu maire à la majorité des voix du conseil.

« Il y a déjà un accord entre le MNSD et la CDS à propos de l'élection du maire et de son adjoint. Cet accord ne date pas des élections locales. Il remonte en 2000, c'est-à-dire au deuxième tour des élections présidentielles. C'est en ce moment que Mahaman Ousman a soutenu la candidature du président Mamadou Tandja. C'est donc depuis ce temps que les deux partis ont constitué une alliance. L'alliance est aussi valable pour la suite. Morou Koboye était le candidat de l'alliance, il a été élu maire de la commune sur la base des accords de l'alliance» (un conseiller, septembre 2005)

Toutefois, ce choix ne s'est pas passé sans difficultés au niveau même du MNSD. En effet, deux autres candidats avaient également manifesté leur intention de briguer le poste. Il s'agit d'Amadou Douma et d'Ibrahim Boubacar. La confrontation entre les candidats était donc manifeste et la tension vive au siège du parti. Faute de consensus, certains conseillers et cadres du parti avaient proposé de passer au vote pour les départager. Mais c'est à la demande de certaines personnalités du parti que les deux candidats avaient accepté de renoncer au profit de l'autre.

« Q : Pouvez-vous nous dire comment s'est passé l'élection du maire ici à Tillabéri ?

R : Trois candidats se sont manifestés pour le poste de maire. Ce qui est intéressant, c'est que tous sont du même parti. On devrait s'attendre que les opposants viennent des autres formations politiques, mais ça n'a pas été le cas. Les trois candidats étaient Morou Koboye, le maire actuel, Ibrahim Boubacar et Amadou Doumma. Chacun voulait être maire et personne ne voulait laisser pour l'autre. L'un parmi les trois dont je me garde de dire le nom disait « il appartient aux conseillers de nous départager ». Il y a eu un moment d'incertitude à propos du choix du maire. On se demandait même si on n'est pas entrain de tomber dans les tiraillements qu'on a connu dans d'autres localités, où ce sont les militants d'un même parti qui s'affrontent pour le contrôle de la mairie. Dieu merci, au dernier moment, la raison l'a emporté sur la passion, car les deux se sont retirés au profit de l'autre.

Q : Et pour quelle raison ils ont décidé de se retirer ? Est-ce parce qu'il y a eu une pression sur eux, ou bien ils n'ont pas été soutenus, ou alors c'est parce que celui qui a été élu était le plus instruit ?

R : Non, il n'était pas le plus instruit. A mon sens, il y a plusieurs raisons qui font qu'on l'a préféré aux autres. La première raison, c'est qu'il est le vice président du parti. Quand le ministre Seyni Omar n'est pas là, c'est lui qui dirige le parti. La seconde raison, c'est qu'il était resté SG de la mairie, c'était au moment de madame Maouiya. C'est en ce moment que les gens l'ont connu, on dit qu'il est un grand travailleur. Il n'est pas le plus instruit, car il y a même un docteur parmi les conseillers. » (Extrait d'entretien avec un militant témoin des événements)

En effet l'actuel maire n'était pas le plus instruit. La plupart des membres du conseil sont des intellectuels. Les deux opposants au maire dans son propre parti sont respectivement vétérinaire de formation et technicien supérieur en action sociale. Selon des sources concordantes, deux facteurs ont plaidé en faveur du choix de l'actuel maire au niveau du parti. Le premier est lié au fait qu'il a déjà séjourné deux fois au niveau de la mairie dont une fois en qualité de secrétaire général. Le second facteur, c'est qu'il est actuellement le vice président de la section locale du parti. En l'absence du président, c'est donc lui qui gère les affaires du parti. L'intéressé évoque les mêmes raisons pour justifier son élection :

« Personnellement, j'ai battu une petite campagne pour être maire. Les 13 conseillers ont voté pour moi. Je n'ai pas eu d'adversaire dans les autres partis. Mes adversaires étaient dans mon propre parti, pas dans un autre parti. Les gens pensaient que la fonction de maire était liée au bagage intellectuel, mais ceux-là trompent. En fait, j'avais deux avantages que les autres candidats n'avaient pas. Je connais la mairie pour y avoir travaillé déjà. Mon autre avantage, c'est que je suis le vice président de la section locale du MNSD. Quand Seyni Omar qui est le président n'est pas là, c'est moi qui prends sa place. Les gens savent qui est travailleur et qui ne peut pas. Les gens savent que je suis rigoureux dans le travail, et en plus ils savent que je suis un homme de terrain. A mon avis, la population a opéré un choix juste et réaliste préférant l'instituteur que je suis aux autres candidats qu'elle n'a jamais vu à l'oeuvre. »

Un des deux candidats dit avoir renoncé sur la demande de certaines personnalités du parti qui lui auraient suggéré de se retirer pour éviter une scission dans le parti. Il aurait été intéressant de recueillir également l'avis du second opposant, mais un tel recoupement n'a pu être fait. L'intéressé n'était plus en vie au moment où l'étude se déroulait. Des propos recoupés avancent les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.

Le maire adjoint

Elu conseiller au titre du parti CDS, G. M est originaire de Daibéri. Il est Touareg. Il est né en 1961 et est économiste de formation. Il est aussi titulaire d'un DSS en commerce. Il a fait ses études primaires à Daibéri, puis le collège à Tillabéri avant de fréquenter le lycée de Tahoua et de Niamey. Il est rentré ensuite à l'université de Niamey à la faculté des sciences économique et juridique pour des études en économie. Son premier poste d'affectation est le ministère des transports et du tourisme, puis celui du tourisme et de l'artisanat. Il est actuellement directeur régional du tourisme et de l'artisanat.

Contrairement au poste de maire, celui de vice maire n'a pas enregistré de candidatures multiples. G. M était le seul candidat dans son parti élu conseiller. A ce titre, il est considéré comme le plus côté dans son village et au sein de l'alliance. C'est ce que nous dit ici un conseiller:

« L'élection du vice maire s'est passée sans aucun problème. Il était le seul candidat de son parti élu conseiller. Il a l'avantage d'être instruit et il est vu comme celui sur lequel son parti compte pour promouvoir ses idéaux. Pour tous ses avantages, son choix ne nous a posé aucun problème. En tant que fonctionnaire, il a des capacités intellectuelles et des relations personnelles qu'il peut mobiliser au profit de la commune »

En effet au sein son parti CDS, G. M jouit d'une situation favorable qui laisse entrevoir en lui l'homme capable de mobiliser les militants. Il a l'avantage d'être instruit. Dans le village dont-il est originaire, beaucoup (y compris le chef de village) le considèrent comme celui sur lequel on peut compter pour venir en aide au village. Son choix pour être vice maire se serait d'ailleurs passé à son l'absence. L'intéressé nous relate comment ça s'est passé:

« Je n'étais pas présent quand on m'a choisi vice maire. Cela traduit l'engagement entre nos deux partis (MNSD/CDS). Il y a une alliance entre les deux dont le contenu dit que partout où il y aura un maire MNSD, le maire adjoint sera automatiquement de la CDS et inversement. Cet accord existe au plus haut niveau. Il n'a pas été respecté partout, mais à Tillabéri elle a été respectée..... Et pour ce qui est du rapport avec le maire, nous travaillons dans la parfaite entente. C'est ce qui fait dire à beaucoup que le conseil municipal fonctionne bien ici.»

Certains acteurs attribuent le relatif bon fonctionnement du conseil municipal en partie au fait que dès au départ il n'a y a pas eu de tiraillement entre le MNSD et la CDS. Le maire et son adjoint ont chacun un bureau. Cependant, des observations menées permettent de constater une présence plus importante du maire que du vice mairie. Ce dernier reste très attaché à ses activités professionnelles au détriment de ses fonctions de vice maire auxquelles il consacre beaucoup moins de temps.

Le conseil municipal et son fonctionnement

La composition du conseil communal

Le conseil communal est composé de 13 conseillers élus au suffrage universel dont deux femmes. Il y a également deux conseillers consultatifs de droit : le chef de canton et le député national au titre de la commune. Le conseil regroupe toutes les compétences en terme de ressources humaines. Il y a des enseignants, des vétérinaires mais aussi des techniciens et des agents de tourisme.

La présence des commerçants dans le conseil se manifeste à travers la désignation d'un commerçant à la tête de la commission des marchés publics. La plupart des conseillers résident sur place. Certains sont en ville et d'autres dans les villages. Daibéri, Foulé, Mari ou encore Neini disposent de représentants au sein du conseil. Pour les populations de ces localités le fait d'avoir un élu au sein de l'institution communale constitue en même temps une occasion pour être informé de tout ce qui se passe à la mairie. Un chef de village explique :

« A mon avis les choses vont bien marcher. Ça ne sera plus comme avant où on ne sait pas qui fait quoi.

Q : Qu'est qui vous fait dire que ça va marcher?

R : Maintenant le maire c'est quelqu'un que nous avons nous mêmes choisi

Q : Est-ce que votre village a un conseiller ?

R : Le village a un conseiller et c'est d'ailleurs là ma plus grande satisfaction car désormais tout ce qui se passe à Tillabéri je serais au courant. Avant on est pas informé de ce qui se dit à la mairie. Aujourd'hui les choses ont changé car chaque fois le conseiller m'informe de ce qu'ils font. »

Composition du conseil et statut des conseillers

Noms et prénoms	Formation politique	Profession	Niveau d'études
Morou Koboye	MNSD	Enseignant retraité	Secondaire
Goumat Mahama	CDS	Cadre du tourisme	Supérieur
Abdou Soumaila	ANDP	Adjoint technique promotion humaine	Secondaire
Biba Badjé	MNSD	Enseignante	Secondaire
Halimatou Adamou	MNSD	Enseignante	Secondaire
Moumouni Moussa	PNSD	Enseignant	Secondaire
Oumarou Moussa	MNSD	Enseignant retraité	Secondaire
Hamadou Moussa	MNSD	Agriculteur	Analphabète
Salou Kodo	MNSD	Agriculteur	Analphabète
Adamou Douma	MNSD	Docteur vétérinaire	Supérieur
Ibrahim Boubacar	MNSD	Agent de santé	Secondaire
Goumar Soli	MNSD	Commerçant	Analphabète
Saidou Idrissa	MNSD	Commerçant	Analphabète
Amirou Sadou Mossi	chef de canton	Agent d'agri à la retraite	Secondaire
Issaka H. Djagoulé	Député/MNSD	Agent d'agri. député	Secondaire

Contrairement à certaines localités où le conseil reste caractérisé par une présence massive d'élus analphabètes, à Tillabéri, on constate que la plupart des conseillers sont instruits. Seuls quatre conseillers sur les treize élus ne savent ni lire ni écrire. Parmi les quatre, deux sont des agriculteurs et deux des commerçants. Les deux conseillers consultatifs de droits sont aussi des intellectuels. Tous deux sont des agents d'agriculture.

Un nombre relativement important d'élus locaux a fait des études secondaires et supérieures. Deux conseillers ont menés des études supérieures dont un est titulaire d'un doctorat en sciences vétérinaires.

En outre, le conseil se caractérise par la présence de femmes. Les deux conseillères sont du MNSD. Elles exercent aussi la même profession enseignante. Toutefois, il y a lieu de se poser des questions sur leur participation aux différentes sessions du conseil. Toutes deux ont brillé par leur manque de dynamisme pendant la session du 26 au 29 septembre à laquelle nous avons participé. D'ores et déjà, certaines estiment leurs attentes personnelles déçues. C'est le cas par exemple de cette femme responsable d'un groupement féminin.

« On a deux femmes parmi les conseillers. Nous pensions qu'elles étaient capables de nous représenter. Les femmes se sont mobilisées comme une seule personne pour soutenir leur candidature. Mais je ne vois vraiment pas ce qu'elles ont fait depuis qu'elles ont été élues. L'une d'entre elles est même la présidente d'une commission. C'est elle qui préside la commission des affaires sociales, mais on ne voit vraiment pas ce qu'elle fait comme travail à la tête de la commission. »

Le fonctionnement du conseil

Le conseil municipal est l'organe délibérant de la commune dont le maire exécute les décisions. Les décisions du conseil sont prises par consensus. A défaut, on procède au vote. Celui-ci se fait à main levée ou au bulletin secret. Le conseil communal a plusieurs attributions : l'examen et le vote du budget, l'adoption des plans d'urbanisme, du plan de développement local, etc. Il autorise le maire à accomplir des actes qui engagent la commune dans plusieurs domaines, par exemple la passation des contrats de marché ou encore la prestation de services divers. Le conseil contrôle le maire dans la gestion du patrimoine et du budget de la commune.

Il est doté d'un règlement intérieur qui s'applique à l'ensemble des relations fonctionnelles au sein du conseil municipal, et définit les modalités de délibération et de vote conformément aux dispositions du décret 2003/177/PRN/MI/D du 18 juillet 2003 qui déterminent l'organisation et le fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales.

Le conseil municipal se réunit en sessions ordinaires et extraordinaires. Les sessions ordinaires se tiennent dans la première quinzaine de chaque trimestre. Les sessions extraordinaires sont convoquées en cas de besoin par le maire. Elles peuvent se tenir aussi à la demande des 2/3 des membres élus du conseil. Une session ordinaire dure 4 jours et une session extraordinaire 2 jours. Les sessions sont présidées par le maire. Ce dernier élabore l'ordre du jour et convoque les sessions. Il est assisté par le secrétaire général de la mairie qui assure le secrétariat de séance des sessions. Le secrétaire général fait les comptes rendus des sessions à la fin de chaque séance. Les sessions sont publiques et se déroulent dans la salle de réunion de la mairie.

Cinq sessions du conseil communal ont eu lieu², trois sessions ordinaires dont deux ont excédé les quatre jours prévus par les textes pour traiter des questions budgétaires et de divers autres points, et deux sessions extraordinaires de deux jours pour mettre en place les commissions et pour statuer sur l'élaboration d'un plan de développement communal.

Depuis son installation, les sessions se sont régulièrement déroulées. Cette importance d'activités du conseil municipal est à lier, d'une part au fait qu'il s'agisse d'une ancienne commune, et d'autre part à l'expérience déjà acquise par le maire en matière de

² Au 29 novembre 2005, date de la dernière enquête.

gestion municipale (on rappelle qu'il était par le passé le secrétaire général de la mairie). La résidence à Tillabéri du premier responsable de la commune facilite le bon déroulement des activités, car on l'a vu, au niveau de certaines communes (rurales notamment), l'absentéisme du maire et de ses adjoints ne favorise pas la régularité dans le fonctionnement des activités. La régularité dans les réunions favorise quelque peu la transparence dans la gestion des affaires et par conséquent empêche le développement de la rumeur.

« J'ai jusqu'ici été en conformité avec les textes. Les sessions ont été régulièrement tenues et les convocations sont envoyées aux conseillers bien avant. » (le maire de la commune).

Mais le conseil n'est pas toujours saisi de tous les actes que pose le maire. Il n'a pas été saisi avant du recrutement des collecteurs de taxes au niveau de l'abattoir et du marché de bétail pour remplacer les agents vétérinaires, et plusieurs élus considèrent cela comme un abus de pouvoir du maire. Certains conseillers, notamment ceux résidant dans les villages évoquent le problème de la circulation de l'information pour les sessions. Les convocations ne leur parviennent pas toujours à temps, et plusieurs conseillers attendent une prochaine session pour soulever la question.

« Moi je n'habite pas dans la ville et pour les convocations je ne les reçois pas à temps, et parfois même jamais puisqu'on les remet à n'importe qui sous prétexte qu'on est du même village et qu'il peut me voir. » (un conseiller)

Les conseillers perçoivent des indemnités de sessions. Le montant des indemnités est fixé par les textes qui prévoient également des indemnités de déplacement pour les conseillers lorsqu'ils sont en mission à l'intérieur comme à l'extérieur de la commune. Le taux journalier des indemnités de sessions est le même pour tous les conseillers : 10.000 FCFA.

Les chefs de villages assistent aux sessions du conseil. Pendant la durée d'une session, ils reçoivent une gratification de 15.00 FCFA par jour. Mais selon les intéressés eux même, c'est seulement à partir du dernier conseil que les chefs ont commencé à percevoir quelque chose :

« Nous sommes invités aux différentes sessions du conseil municipal. Au début on ne nous donnait rien mais après on nous donnait 15.00 FCFA chacun, on nous a dit que ce sont les frais de transport et de nourriture pour les chefs qui n'habitent pas dans la ville. »

Les travaux des sessions sont parfois très laborieux et reflètent le niveau d'engagement des acteurs.

Observation d'une séance du conseil municipal

La cinquième session ordinaire du conseil municipal de la commune urbaine de Tillabéri s'est tenue du samedi 26 au mardi 29 novembre 2005 dans la salle de réunion de la mairie de Tillabéri.

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour de la présente session : l'examen des budgets.

Des points en divers ont été aussi discutés :

- la gestion de la crise alimentaire au niveau local,
- le problème de l'éducation dans la commune,
- le recrutement du personnel communal,
- l'élection des représentants au conseil économique et social et au haut conseil des collectivités territoriales,
- la question de la circulation de l'information entre les conseillers,
- le rapport de la mission effectuée par une délégation de la commune à Juvisy,

- le programme de développement local (PDC).

Étaient présents, les chefs de quartiers et des villages rattachés à la commune (Gandatché, Zongo, Bagdad, Kabia, Tillakaina Koira Tégui, Toula, Yelwani Goungou, Finari, Mari, Garié, Neini), les responsables des services communaux et des services techniques déconcentrés, le représentant de la Mutuelle des jeunes pour le développement (MJD), le représentant du RAIL et enfin le responsable de la radio privée locale Tébonsé. Dix conseillers sur les treize élus étaient présents. Au total, 32 personnes étaient dans la salle. Il faut souligner au passage l'absence du chef de canton et du député national au titre de la commune. Le préfet du département de Tillabéri, invité officiel de la cérémonie n'était pas également au rendez-vous.

Initialement prévue à 8 heures, l'installation des conseillers et invités n'est intervenue qu'à 9h 40 mn. Au programme de la cérémonie d'ouverture, une fatiya et le discours du maire de la commune. Celui-ci a remercié l'assistance et a ensuite rappelé l'objet de la session : l'examen et l'adoption du budget 2006. Puis il a exhorté les conseillers à sensibiliser la population pour une gestion rationnelle des récoltes. Il les a invités ensuite à l'adoption d'un budget réaliste et réalisable.

La fin de la cérémonie d'ouverture a été suivie d'une pause de 15 mn. A la reprise, un conseiller a pris la parole pour relever la mauvaise organisation qui caractérisait les travaux. Il a en effet souligné le manque de blocs notes pour les conseillers. La question fut rapidement réglée par le SG de la mairie. Le maire a repris la parole pour traduire en zarma ce qui venait d'être dit, avant de demander ensuite de passer aux débats sur le budget. Mais un conseiller attira son attention sur le respect de la tradition qui exige qu'on fasse d'abord lecture du procès verbal de la session antérieure.

Le maire demanda au SG de donner lecture du texte. Mais avant de donner la parole aux conseillers pour les observations et les amendements à apporter au pv, les travaux furent momentanément suspendus pour permettre aux participants d'aller encourager des jeunes de la croix rouge locale qui menaient une séance de salubrité sur les lieux. La plupart des participants ont profité de ce moment pour ne plus revenir dans la salle. Au retour les conseillers ont adopté à l'unanimité le pv de la session précédente. Les travaux se sont poursuivis par la lecture d'une disposition de l'article 15 du règlement intérieur. Par la lecture de ce texte, le maire entend s'entourer de toutes les précautions en rappelant aux participants qu'il dispose du droit d'exclure de la salle toute personne qui perturbe le déroulement des travaux. Ensuite il demanda aux conseillers la façon dont ils souhaiteraient mener les travaux pendant les 4 jours. Plusieurs conseillers ont tour à tour pris la parole pour faire des propositions. Les propositions formulées par les uns et les autres sont les suivantes :

1^{er} jour : exposé de l'exécutif communal et du service de la comptabilité sur le budget prévisionnel et les réalisations de l'année écoulée, avec les difficultés rencontrées et les augmentations de l'assiette fiscale.

2^{ème} jour : débats sur le budget

3^{ème} jour : débats sur le budget

4^{ème} jour : divers

Ces propositions ont été approuvées par les conseillers. Les travaux du premier jour ont été largement consacrés à l'exposé du secrétaire municipal sur les budgets. Ce dernier a expliqué chapitre par chapitre les dispositions y afférant. Il est appuyé par le maire qui intervenait pour faire des commentaires. Certains conseillers, notamment les plus avertis des questions économiques ont pris parfois la parole pour demander des précisions. Le SG de la mairie intervenait par moment pour donner des éclaircissements.

Le deuxième et le troisième jour des travaux, ont laissé plus de place aux débats. Les débats relatifs au budget se sont beaucoup appesantis sur le montant de certaines taxes et les modalités pratiques de leur recouvrement. Il s'agit de la taxe routière, de la taxe d'arrondissement ou encore de la taxe de voirie. Si pour la taxe routière les conseillers sont arrivés à accorder leurs violons en demandant simplement une plus grande implication de la police, pour la taxe de voirie et la taxe d'arrondissement au contraire, le consensus n'était pas au rendez. Les oppositions classiques entre la ville et la campagne autour des ces questions ont à nouveau fait surface. Pour certains conseillers, il fallait rétablir l'équilibre et faire payer la même somme à tout le monde. Pour d'autres au contraire, ce n'est que justice rendue que de demander aux habitants de la ville de payer beaucoup plus que les gens des villages, car la population de la ville bénéficie de l'eau potable et de l'électricité alors que dans les villages rien de tout cela n'existe. Mais à l'issue des débats aucun changement n'a été décidé par rapport à ce point et les montants sont restés les mêmes, c'est-à-dire 700 FCFA pour les villages et 1.500 FCFA pour la ville.

Le dernier jour les travaux étaient loin d'être finis. Les conseillers n'avaient même pas bouclé l'examen du budget pour prétendre passer aux points inscrits en divers. Or, ils avaient déjà invités les responsables de certains services techniques pour des éclaircissements le même jour. Ce qui les a obligés à suspendre l'examen du budget pour aborder les divers. Ainsi, plusieurs chefs de services communaux ont été entendus par rapport

aux fiches d'opération. Le directeur de la caisse nationale de sécurité sociale a été également entendu par rapport aux indemnités du SG de la mairie et du maire adjoint. Après le directeur de la CNSS, ce fut le tour des inspecteurs de l'éducation de base et du secondaire de répondre aux nombreuses questions des conseillers. Les travaux se sont poursuivis jusqu'à la tombée de la nuit et les sujets n'ont pas été épuisés. En raison de la fatigue, le conseil a décidé de suspendre ses travaux pour les reprendre le lendemain.

Mis à part le maire et certains de ses techniciens, trois conseillers se sont fait remarquer pendant les travaux. Il s'agit d'un conseiller du MNSD, du conseiller du PNDS et de celui de l'ANDP. Les femmes conseillères se sont très peu manifestées lors de cette session. Les débats ont été parfois houleux mais sans animosité. Lorsqu'il n'y avait pas de consensus sur un point, on procédait au vote à main levée (Extrait du carnet de note de l'auteur).

Les commissions

Il a été institué au sein du conseil municipal quatre commissions : la commission des affaires sociales, culturelles et sportives, chargée de la promotion de la femme, la commission du développement rural et de l'environnement, chargée de la planification, du suivi et de l'évaluation, la commission des affaires financières et économiques, chargée de la gestion des marchés et enfin la commission des affaires générales, institutionnelles et de la coopération. La commission des affaires sociales est présidée par une femme, Biba Bagué, conseillère du MNSD.

Chaque commission compte en son sein au moins trois conseillers élus. Les commissions désignent leur président et rapporteur. Dans son fonctionnement ordinaire, une commission peut associer à ses travaux toute personne ressource dont elle juge l'expertise nécessaire. Les présidents des commissions ont l'initiative de la convocation des réunions des commissions. Avant la tenue d'une session du conseil, chaque commission doit se réunir un ou deux jours pour discuter des points de l'ordre du jour qui relèvent de sa compétence. Les décisions des commissions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents. Les membres des commissions ont des indemnités pendant leurs travaux. Ces indemnités sont fixées par le conseil. Il faut toutefois préciser que ces commissions n'étaient pas encore opérationnelles au moment où l'enquête se déroulait.

Il paraît important de s'attarder un peu sur ces commissions et leur fonctionnement. Ainsi, on constate qu'elles font l'objet d'une certaine monopolisation par un seul parti. Les présidents des commissions sont choisis sur la base d'affinités politiques plutôt que sur les compétences techniques des membres. Eu égard à l'importance numérique du MNSD dans le conseil (10/13), on serait tenté de se demander si cela va pas influencer sur les différentes décisions et délibérations, de la même façon que dans le conseil d'ailleurs.

Les formations dispensées aux conseillers

Depuis la mise en place du conseil municipal de la commune urbaine de Tillabéri en février 2005, plusieurs sessions de formations ont été dispensées aux conseillers. La plupart des formations sont l'œuvre de partenaires au développement. Les projets et ONG ont été particulièrement actifs dans ce domaine : la SNV, le programme d'action communautaire (PAC), le projet d'appui au développement local de Téra (PADEL), le fonds d'investissement pour les collectivités décentralisées (FICOD), la coopération Juvisy-Tillabéri pour ne citer que ceux-là.

Les formations ont porté sur plusieurs thèmes : élaboration de budget, planification et programmation de projets, évaluation des performances de la commune, rôle du conseiller dans un contexte démocratique, acteurs de la commune et élaboration d'un projet de développement, etc. Lors de ces différentes formations qui regroupent le plus souvent des conseillers, les participants sont pris en charge par la partenaire initiateur du projet. Le

montant journalier de perdiem à percevoir varie d'un bailleur à l'autre. Mais la plupart des bailleurs se sont alignés sur la grille des perdiems que reçoivent les élus lorsqu'ils sont en session. Ce montant n'excède pas 10.000 FCFA. Les thèmes des formations sont élaborés par le partenaire sans concertation préalable avec les bénéficiaires. Pour beaucoup, cette pratique tranche avec l'esprit démocratique et renoue avec les habitudes de l'administration.

« Les projets nous ont souvent dispensé des formations qui ne répondent pas toujours à nos besoins immédiats. Certains thèmes sont plus importants que d'autres. Mais l'idéal serait de demander toujours aux conseillers de dire le domaine dans lequel ils souhaiteraient avoir une formation. » (Un conseiller)

La mairie

La mairie de la commune urbaine de Tillabéri est installée dans un ancien bâtiment colonial qui servait jadis de siège à la sous-préfecture. Le bâtiment n'est pas clôturé. A l'intérieur, se trouvent les bureaux des principaux responsables de l'institution : le maire, le secrétaire général, le receveur, l'agent des affaires domaniales, un secrétaire et plusieurs autres agents d'exécution. A l'entrée de l'édifice, on peut observer sur le mur, les photos des différents administrateurs délégués qui se sont succédés à la tête de l'institution de sa création en 1988 à nos jours.

Sur le plan des ressources humaines, la commune dispose au total de 29 agents permanents. A cette catégorie d'agents qui émarginent tous sur le budget de la collectivité. Il faut aussi ajouter à ces effectifs les services techniques déconcentrés de l'Etat, mis à la disposition de la commune. Certains services ont leurs sièges dans l'enceinte même de la mairie. C'est le cas par exemple de l'agriculture, du développement communautaire et du développement social. D'autres sont installés en ville : environnement, génie rural, ressources animales, etc. Les responsables des services sont en général les adjoints des chefs des services départementaux qui eux, travaillent avec la préfecture. La commune dispose d'un ancien équipement informatique et de quelques matériels bureautiques. Le poste informatique a été acquis grâce à la coopération Juvisy (France).

La gestion du personnel est au cœur du fonctionnement de l'institution communale. Celle-ci a été abordée par le conseil lors de sa toute première session tenue du 24 au 27 mars 2005. A cette occasion il est ressorti des débats la nécessité de réduire les effectifs.

« Notre conseil a trouvé en place 29 agents recrutés par les différents administrateurs délégués. A mon avis c'est trop comme effectif vu surtout que la commune n'a pas beaucoup de ressources financières » (un conseiller, août 2005)

Mais lorsqu'on regarde le travail qui attend d'être fait rien que dans le domaine de l'assainissement urbain, l'on est en droit de dire que le personnel est insuffisant. C'est à ce titre que la question de la gestion rationnelle des ressources financières se repose de plus belle (Hahonou, 2003). A ce sujet, il faut inscrire à l'actif de l'exécutif communal actuel le règlement de plusieurs mois d'arriérées de salaires et le paiement de salaires à terme échu.

Au plan matériel, la commune dispose d'une benne, d'un véhicule corbillard, d'une 505 pour le maire et de quelques charrettes. Elle ne dispose ni de vidangeuse ni de chargeuse.

Les ressources financières de la commune

Comme l'a montré Hahonou dans son rapport (2003), la commune urbaine de Tillabéri tire l'essentiel de ses ressources financières de la fiscalité locale. L'Etat devrait apporter sa quote part pour une subvention annuelle d'à peu près 11 millions de francs CFA. Mais depuis quelques années il n'honore plus ses engagements en raison de la crise

financière que connaît le pays. Pour faire face aux charges financières qu'exige le fonctionnement de la collectivité, les autorités communales se trouvent dans l'obligation d'augmenter la pression fiscale sur les contribuables afin d'accroître le recouvrement des impôts et taxes diverses.

Les activités de la commune se résument essentiellement à la construction et à l'entretien d'infrastructures collectives comme les marchés, l'abattoir, la gare routière, les écoles, au ramassage des ordures, à l'achat de produits phytosanitaires, à l'encadrement des paysans par le biais des différents services spécialisés. Face à ces obligations la mairie croule sous le poids de plusieurs années de dettes héritées des gestions précédentes.

Le régime financier des régions, des départements et des communes est déterminé par la loi 2002/017 du 11 juin 2002. Les ressources de la commune urbaine de Tillabéri tirent leur fondement juridique de ce texte. La commune dispose d'une large gamme d'impôts. Ces impôts intègrent les impôts directs et impôts indirects ainsi que d'autres taxes qui représentent un pourcentage non négligeable de l'assiette fiscale. A Tillabéri, les taxes et impôts les plus courants sont les taxes de marché, les taxes d'abattage, la taxe d'arrondissement, la taxe de voirie. Mais force est de constater que ces diverses taxes sont insuffisantes pour faire tourner la commune :

« Depuis ma prise de fonction, j'essaie de voir ce que je peux faire. Les choses sont un peu difficiles mais je n'ai aucune raison de me plaindre. Je dois forcément réussir car je ne suis pas de nature pessimiste. Je fais tout ce qui est à mon pouvoir, y compris d'ailleurs les relations personnelles rien que pour faire tourner l'institution. Je ne désespère pas que les choses vont changer. Peut être pas dans l'immédiat mais mon souhait est que même quand je ne suis pas là qu'on dise qu'il a réalisé des choses. La commune a des potentialités et malgré toute la gamme de taxes et impôts on n'arrive pas toujours à faire face à toutes ses charges financières. On n'a qu'un seul marché hebdomadaire sur tout le territoire communal » (le maire de la commune de Tillabéri, le 16 août 2005).

Mais nombreux sont les acteurs optimistes sur le fonctionnement de la nouvelle commune. Ils fondent leur espoir sur l'élection de l'actuel maire à la tête de l'institution. Cet espoir est exprimé et porté à la fois par les conseillers, mais aussi par la plupart des leaders du pouvoir local, c'est-à-dire les chefs traditionnels et certains cadres de l'administration territoriale qui prônent une gestion rigoureuse des ressources communales et un recouvrement sans faille des impôts et taxes diverses.

Le budget de la commune : mobilisation et gestion des ressources

C'est à partir de 1971 qu'a été institué par décret 71-30/PRN du 7 août 1971 au niveau des collectivités locales les comités techniques départemental (COTEDEP), d'arrondissement (COTEAR) et communal (COTECOM). La mission de ces différents comités est d'assurer la coordination technique des actions de développement au sein de leur entité territoriale, de donner leur avis sur les programmes de développement prévus, et de suivre les opérations en cours et l'état des réalisations. Chaque année, c'est le comité technique communal (COTECOM) qui se réunit pour discuter et arrêter le budget de la municipalité à partir des fiches d'opération élaborées par les différents services techniques. Le COTECOM regroupe les autorités administratives, les autorités coutumières et les services techniques. Le COTECOM joue à la fois un rôle consultatif et décisionnel. Les activités traditionnelles du comité technique communal sont aujourd'hui dévolues au conseil municipal qui assurent la coordination technique des activités de développement.

Tableau 1 : synthèse du budget de la commune de Tillabéri pendant les cinq dernières années

Année	Prévision	Recouvrement	Investissement	Taux de réalisation
2001	86.892.637	52.838.385	11.346.752	60,8%
2002	125.537.851	59.548.787	18.440.323	47,43 %
2003	113.235.723	49.310.240	18.910.100	43,54 %
2004	122.074.601	48.692.870	65.503.455	39,887 %
2005	151.476.160	47.202.471	9.243.760	31,16 %

Source : Perception de la municipalité de Tillabéri

Le premier constat qui se dégage de ce tableau est le niveau assez élevé des prévisions. Mais la faiblesse des recouvrements due à la mauvaise organisation du système local des collectes des taxes ne permet pas de réaliser des investissements significatifs. Les prévisions budgétaires sont en général très importantes mais les taux de recouvrement restent assez faibles dans l'ensemble.

La taxe de marché

Elle est en général perçue sur les installations à caractère commercial ou artisanal au niveau des marchés et sur les trottoirs et voies publiques autres que le marché. La commune de Tillabéri compte un seul marché qui est réputé être un des grands marchés de la région. Le montant de la taxe de marché est variable et se situe entre 50 et 100 FCFA par étal. La taxe de marché est perçue par des collecteurs recrutés par les autorités communales. Il y a au total 11 collecteurs dont la plupart sont en place depuis les administrateurs délégués. Le plus ancien des percepteurs a été recruté depuis la création de la commune en 1988. Les collecteurs de taxes sont munis de carnets infalsifiables. Les versements sont individuels et se font par semaine auprès du receveur municipal. Les collecteurs sont rémunérés à 10% du montant du versement effectué.

Tableau 2 : taxe de marché

Année	Prévision	Recouvrement	Reste à recouvrer
2001	7.000.000	7.447.750	
2002	10.050.000	5.924.660	4.604.990
2003	10.050.000	5.757.900	4.332.100
2004	9.985.000	5.051.350	4.933.650
2005	12.000.000	4.617.650	7.382.350

Source : Perception de la municipalité de Tillabéri

Ce qui frappe en premier lieu, c'est la hausse spectaculaire des prévisions de la taxe de marché en 2005. Elles sont passées de 9.985.000 en 2004 à 12.000.000 en 2005. Mais le niveau de recouvrement est resté lui très faible pour la même année Il se situe à 5.051.350 en 2004 contre 4.617.650 pour 2005. Ces écarts montrent le niveau de perte de ressources qu'on peut observer à causer de la mauvaise organisation de la collecte et des détournements.

La taxe d'identification

Elle est de 500 FCFA pour les gros ruminants et 200 FCFA pour les petits. Elle permet non seulement à la commune d'avoir des ressources financières mais également de contrôler les entrées des animaux sur le marché. Ce contrôle s'exerce à la fois par l'établissement de statistiques animales et par la lutte contre les éventuels voleurs. La taxe d'identification est perçue en collaboration avec les intermédiaires du marché. Le transfert du marché de bétail sur un espace plus dégagé et clôturé en retrait de la ville permet d'éviter les entrées frauduleuses et de dresser les statistiques animales fiables.

Tableau 3 : taxe d'identification

Année	Prévision	Recouvrement	Reste à recouvrer
2001	6.000.000	836.600	236.600
2002	1.906.000	859.600	1.134.000
2003	1.206.000	649.900	1.256.100
2004	1.500.000	522.100	977.900
2005	2.500.000	289.000	2.211.000

Source : Perception de la municipalité de Tillabéri

La taxe d'identification n'est pas la mieux recouvrée au niveau de la commune. Les écarts entre les taux de prévision et les montants qui restent à recouvrer montrent des invasions fiscales importantes. Ainsi on remarque par exemple que sur des prévisions de 1.500.000 FCFA en 2004 seuls 522.100 FCFA ont été recouverts et il reste 977.900 FCFA à recouvrer. La situation de 2005 n'est pas meilleure car, avec 2.500.000 FCFA de prévision, seulement 289.000 FCFA ont été recouverts et il reste plus de 2 millions à recouvrer.

La taxe d'abattage

Elle est perçue par animal abattu au niveau de l'abattoir. Elle est de 200 FCFA pour les petits ruminants et de 500 FCFA pour les gros. L'institution de cette taxe vise deux objectifs :

- procurer à la commune des ressources financières pour l'entretien et la construction d'abattoirs
- disposer de statistiques fiables en matière d'abattage des animaux et s'assurer le contrôle des professionnels de la viande notamment les bouchers.

Cette taxe était autrefois perçue par les services de l'élevage, ce qui permettrait en même temps un contrôle sanitaire de la viande. Mais aujourd'hui, le maire l'a retirée aux agents de l'élevage pour la confier à des collecteurs nommés par lui.

Tableau 4 : taxe d'abattage

Année	Prévision	Recouvrement	Reste à recouvrer
2001	1.700.000	1.344.350	355.650
2002	2.500.000	1.425.850	1.201.750
2003	2.500.000	1.429.300	2.649.850
2004	2.000.000	1.098.500	901.500
2005	3.000.000	1.420.850	1.579.150

Source : Perception de la municipalité de Tillabéri

On observe le niveau très élevé des prévisions sur la taxe d'abattage en 2005. Mais lorsqu'on regarde le montant recouvré, on voit que le fait qu'elle ait été retirée au service de l'élevage pour être remis à des percepteurs n'a pas pour autant permis d'améliorer le taux de recouvrement.

La taxe de voirie

Son montant est de 1.500 FCFA et elle s'applique aux quartiers et à certains villages périphériques qui bénéficient des avantages urbains, dont l'eau potable et l'électricité notamment. Elle est prélevée par les chefs de quartiers et de villages avec plus ou moins de succès.

Tableau 5 : taxe de voirie

Année	Prévision	Recouvrement	Reste à recouvrer
2001	8.281.000	7.020.900	1.860.100

2002	7.603.000	6.012.500	1.590.500
2003	11.311.000	8.542.000	2.769.000
2004	14.433.000	7.568.500	6.864.500
2005	14.587.500	4.803.500	9.787.000

Source : Perception de la municipalité de Tillabéri

On observe une augmentation sensible des prévisions entre 2003 et 2005. Le taux de recouvrement reste significatif jusqu'en 2004. Mais les chiffres de 2005 font apparaître un taux de recouvrement très inférieur (moins de 50%). Selon le receveur municipal, cette situation s'explique par la situation de crise alimentaire qui a beaucoup joué sur la capacité des populations à pouvoir s'acquitter de leurs taxes.

La taxe municipale

C'est l'équivalent de la taxe d'arrondissement autrefois collecté au niveau des arrondissements au Niger. La taxe municipale est un impôt direct qui s'applique aux seuls villages insulaires. Son montant s'élève à 700 FCFA par imposable. Le recouvrement de cette taxe relève de la responsabilité des chefs de villages. Ces derniers sont dotés de carnets infalsifiables.

Tableau 6 : taxe municipale

Année	Prévision	Recouvrement	Reste à recouvrer
2001	2.105.600	2.045.400	60.200
2002	2.144.800	2.094.800	50.000
2003	2.144.800	2.120.700	24.100
2004	2.215.500	2.002.200	213.300
2005	2.319.200	1.909.700	409.500

Source : Perception de la municipalité de Tillabéri

C'est la mieux recouvrée par la commune. Les chiffres de 2001 à 2004 montrent une relative maîtrise de la situation. Cependant, on observe pour 2005 un faible niveau des recettes.

Les rapports entre le conseil municipal et les autres institutions

Il est difficile à l'état actuel des choses d'analyser objectivement les rapports entre les élus locaux et les autres institutions. Les rapports du conseil municipal avec la plupart des institutions locales ne sont pas encore perceptibles sans doute en raison de son installation récente. Mais au niveau de certaines structures, on peut observer des signes de collaboration ou des relations conflictuelles qui fondent les rapports entre les institutions. On traitera plus spécifiquement ici des relations du conseil municipal avec la chefferie coutumière, la coopération décentralisée et les structures coopératives.

Les rapports entre le conseil municipal et la chefferie traditionnelle

Depuis les indépendances, les chefs traditionnels jouent un rôle prééminent dans les arènes politiques locales au Niger. Il est important de rappeler que les différents régimes qui se sont succédés en ont fait leurs interlocuteurs privilégiés. La double fonction d'auxiliaire de l'Etat et de représentant des populations confère aux chefs un large champ d'intervention. Ce sont eux qui collectent les impôts, rendent la justice coutumière, gèrent les ressources naturelles, sensibilisent la population et font aussi partie de tous les comités locaux mis en place par l'Etat ou les projets.

La commune de Tillabéri abrite un chef de canton et plusieurs chefferies de villages. A ceux-là s'ajoutent les chefs de quartiers au niveau urbain. Le chef de canton assure les fonctions d'intermédiation entre les populations du canton sur lesquelles il exerce son autorité et l'administration. Les chefs des villages sont chargés du règlement des conflits locaux et la collecte de l'impôt. La chefferie de quartier est chargée de la collecte de la taxe d'arrondissement sur laquelle elle perçoit 10% de remise. Chacun assume ses fonctions avec plus ou moins de légitimité et de succès.

Dans le rapport précédent (enquête de référence), il ressort que la chefferie administrative du centre urbain apparaît effacée en comparaison à ses homologues en milieu rural. Le chef de village de Tillabéri est totalement marginalisé et absent de toutes les activités de la commune et le rôle de la chefferie de quartier en ville est réduit à celui d'agent de recouvrement des taxes. Cet effacement de la chefferie du village au centre urbain est à rapprocher directement du rôle prépondérant assuré par la municipalité de Tillabéri depuis sa création en 1988 (Hahonou, 2003). La résidence du chef de canton de Sakoirra dans la ville empiète par ailleurs sur les prérogatives du chef de village de Tillabéri tant dans ses rapports avec l'administration locale que dans ses relations avec ses administrés.

Le chef de canton assure la plupart des fonctions que devrait exercer le chef de village à Tillabéri. Il assiste aux réunions et autres activités de la commune sur invitation des autorités communales. De ce fait, il jouit d'une légitimité auprès de l'administration. Aujourd'hui, le rôle du chef de canton se trouve renforcé dans les conseils communaux de Tillabéri et Sakoirra où il est membre consultatif de droit.

Dans certains villages, la présence des chefs dans le conseil communal se manifeste également à travers l'élection d'un membre de la famille comme conseiller. On retiendra par exemple qu'à Mari le conseiller est un frère du chef de village, et à Foulé et Garié ils sont un proches parents des chefs. Lorsqu'il y a des informations à porter à la connaissance de la population, le conseiller informe le chef qui se chargera de la répercuter auprès des ses administrés. Sans parler d'infiltration du conseil communal par l'aristocratie chefferiale, on observe néanmoins la présence de la chefferie dans les conseils municipaux de diverses manières.

Les rapports entre le conseil municipal et la coopération décentralisée

La coopération Juvisy-Tillabéri : l'exemple d'un jumelage qui marche

Le programme de coopération établie entre la ville de Juvisy-sur-Orge (France) et celle de Tillabéri trouve son origine dans les échanges établis entre les deux villes depuis les années 1984-1985. Depuis cette date, diverses opérations de développement ont été menées, notamment dans les domaines de l'hygiène et l'assainissement ou encore dans celui de la réalisation d'infrastructures collectives. Ces opérations s'appuient principalement sur des structures communautaires locales plus ou moins formalisées. Chaque structure est un relais pour le projet de coopération Juvisy-Tillabéri dont les actions s'exercent par le biais d'une équipe opérationnelle composée d'un coordonnateur expatrié et de animateurs nationaux.

La maîtrise d'œuvre des activités de la coopération Juvisy-Tillabéri était pendant longtemps assurée par l'association française des volontaires du progrès (AFVP). Mais avec le retrait de l'AFVP en 2004, la relève a été prise par une ONG dénommée réseau d'appui aux initiatives locales (RAIL). Le RAIL est une structure nationale créée en 2001. Il intervient dans le développement local à travers la maîtrise d'œuvre des projets d'appui à la décentralisation, et au renforcement de la démocratie et des capacités des acteurs. Il mène aussi des appuis-conseils et des prestations techniques aux structures locales. Actuellement les rapports du RAIL avec la coopération Juvisy-Tillabéri se situent dans le cadre d'une convention préparatoire pour la reprise des activités après le retrait de l'AFVP.

Pour l'exécution de cette convention transitoire, et en attendant le fonctionnement effectif des nouvelles institutions communales, l'équipe opératoire de la coopération Juvisy-Tillabéri a été réduite de 5 à 2 personnes. Seul un coordonnateur du projet et un agent de développement ont été maintenus sur place. Ces derniers sont chargés de la mise en œuvre du plan minimal. La convention transitoire prévoit un volet d'appui au conseil municipal pour l'élaboration d'un plan de développement local dont les travaux se poursuivent actuellement.

L'élaboration d'un plan de développement communal (PDC) : un outil de gestion pour la commune

La dernière convention signée entre la coopération Juvisy et la commune de Tillabéri porte sur la période d'avril à décembre 2005. Elle prend en compte l'élaboration du PDC pour la commune de Tillabéri pour un coût global de onze millions de francs CFA. Ce montant inclut la contrepartie du bénéficiaire (l'apport de la commune) qui s'élève à 10% de la somme. Pour parvenir à cette fin, la stratégie adoptée par le conseil est de s'appuyer sur ses propres ressources humaines à savoir les services municipaux, les conseillers et les partenaires, notamment l'ONG RAIL à travers l'équipe opérationnelle de la coopération Juvisy-Tillabéri. Le PDC est une sorte de tableau de bord qui comporte tous les objectifs de la commune. Il fait ressortir et priorise les champs de développement de la commune.

L'élaboration du document final du PDC a été précédée d'une phase diagnostic territorial, fondé sur la synthèse des besoins exprimés par les populations. Ces besoins ont été recensés village par village par l'équipe qui a sillonné la commune pendant plusieurs jours. L'équipe comportait des représentants de services techniques communaux et des conseillers municipaux. Elle s'est scindée en groupes et chaque groupe était présidé par un conseiller qui conduit les travaux sur le terrain.

« Trois équipes de 6 personnes se sont constituées. Au niveau de chaque équipe, il y a un conseiller élu et deux représentants des services techniques, plus des enquêteurs. Chaque équipe est scindée en trois sous groupes de deux personnes chacun. Au niveau d'un village, chaque sous groupe s'occupe d'un groupe stratégique (hommes, femmes, enfants, jeunes, etc.).

Les sous groupes se retrouvent chaque fois pour faire une synthèse village et à la fin, tous les groupes se retrouvent pour faire une synthèse zone. Le travail a été fait selon trois zones : une équipe a fait les îles, une a fait les villages périphériques et une équipe a fait la ville. Nous sommes entrain de faire maintenant une synthèse finale des besoins, un document final sera produit, il servira de tableau de bord pour la commune. » (un membre du comité de pilotage du PDC)

Entre le plan de développement local et les anciennes pratiques des fiches d'opération, une certaine rupture semble marquer le fonctionnement de l'institution. Aujourd'hui avec le plan de développement local les actions sont identifiées et hiérarchisées par équipes ayant consultées les populations avant d'être validées par le conseil, à la différence des fiches d'opérations qui étaient identifiées par les services techniques puis validées par les COTECOM.

Les rapports entre le conseil municipal et les structures coopératives : la lutte autour d'enjeux socio-économiques locaux.

Nous avons vu (cf. rapport de référence) que les cinq structures coopératives des périmètres irrigués de Tillabéri possèdent des statuts et règlements intérieurs. Ces textes sont identiques et sont régis par l'ordonnance 96-067 portant régime des coopératives rurales et son décret d'application 96/430/PRN/MAG.EL du 9 novembre 1996.

L'organe de décision de chaque coopérative est constitué par une assemblée générale composée de tous les coopérateurs. Ces derniers se réunissent en principe trois fois par campagne pour élire un conseil d'administration. Le conseil d'administration est l'organe dirigeant chargé de l'exécution des décisions prises en assemblée générale. Le bureau du conseil d'administration est composé de 7 à 8 membres. Les principaux postes au sein de ce conseil sont la présidence, le secrétariat général et la trésorerie. C'est sur les tenants de ces trois postes que repose en effet la gestion courante de chaque coopérative. Cette responsabilité leur confère un rôle central dans l'attribution des marchés de fournitures, mais aussi dans la négociation avec les commerçants pour l'achat du paddy.

« La mise en place des organes de la coopérative est un enjeu central qui mobilise plusieurs acteurs. On sent au sein de la coopérative la prédominance de certains villages sur d'autres. Au début, c'était Tillabéri qui dominait, mais depuis quelques années, les exploitants résignent à prendre au niveau de Tillabéri, il y a donc une lutte qui s'est instaurée entre le centre urbain et le milieu rural. » (Le directeur du périmètre).

Il s'agit d'un enjeu social et financier important qui se traduit généralement par le recours au vote pour choisir ceux qui doivent conduire la coopérative pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois. Mais compte tenu de l'envergure financière des coopératives et leur rôle moteur dans l'économie locale, l'enjeu dépasse les seuls acteurs villageois et conduit assez souvent à d'autres acteurs qui gravitent autour de ces structures et qui s'impliquent directement ou indirectement dans le jeu en apportant leur soutien à tel ou tel candidat.

Parmi les acteurs les plus en vue, on mentionnera la municipalité qui interfère directement à l'occasion de la mise en place des bureaux. Le rôle joué par les différents administrateurs délégués dans ce sens a été souligné dans le rapport de référence.

« Outre les commerçants et les politiciens locaux, il faut souligner le rôle joué par les administrateurs des collectivités territoriales et notamment ceux de la municipalité qui interfèrent directement à l'occasion de la mise en place des bureaux, y compris au niveau des GMP. » (Hahonou, 2003).

L'immixtion ou la part prise par les nouvelles autorités élues (notamment le maire) dans le renouvellement des instances dirigeantes de la coopérative de Toula témoigne de

l'importance des enjeux et conflits qui s'opèrent au niveau des coopératives. Ces conflits sont révélateurs à la fois des intérêts personnels et de groupes qui s'expriment le plus souvent pendant la mise en place des structures coopératives.

Le conflit du côté de la coopérative de Toula.

Le bureau en exercice de la coopérative de Toula est à la fin de son mandat. Conformément à ses statuts et règlement intérieur, de nouvelles élections ont été organisées.

« Les statuts et règlement intérieur de la coopérative précisent que lorsqu'un bureau arrive à la fin de son mandat, l'on doit mettre en place un nouveau bureau, les mêmes textes précisent là où doivent se tenir les élections. » (le directeur du périmètre)

Les élections se sont déroulées au siège de la coopérative. Pour la circonstance, un comité ad hoc a été mis en place pour conduire les élections. Il comprenait le maire de la commune (président du comité), le directeur de l'ONAHA, celui du périmètre ainsi qu'un représentant de la direction de l'action coopérative.

« Un comité a été mis en place, le rôle du comité est de dire sur la base des textes qui et qui parmi les candidats remplit les conditions pour être président, car ceux qui n'ont pas payés leurs redevances ne sont pas éligibles. » (le président du GMP2)

Sont éligibles aux différents postes de la coopérative, les membres des GMP régulièrement mandatés par leurs bases. Pour le poste de président, deux noms ont été enregistrés: Alzouma Doundouboye et Soumana Hamadou, respectivement habitants de Garié et de Tillabéri.

« Il y a eu deux candidats pour le poste président, et pour les départager, il faut donc procéder au vote, le vote s'est fait à main levée, c'est-à-dire lorsqu'on appelle le nom d'un candidat, celui qui est avec lui lève la main. » (le président du GMP1).

A l'issue des votes, c'est le candidat de Tillabéri (Soumana Hamadou), ancien président de la coopérative qui est élu. Il a obtenu 34 voix, contre seulement 8 pour son adversaire.

« Les délégués ont voté, et on a procédé au décompte des voix. Hamadou a eu 34 voix et Alzouma a eu 8 voix seulement, certains n'étaient pas d'accord car ils disent qu'il a mal géré quand il était président » (un paysan).

Certains paysans, notamment ceux qui étaient en désaccord avec l'élection du nouveau président, l'accusent de mauvaise gestion.

« Il a détourné l'argent de la coopérative au moment il était président » (Un membre du GMP 2)

« Ce monsieur a détourné l'argent de notre coopérative au moment où il était président, et c'est pourquoi nous, nous disons qu'on ne veut plus de lui comme président. » (un paysan).

C'est sur la base des accusations de détournement, que le comité, avec à sa tête le maire de la commune, a décidé de l'annulation des votes

« C'est le maire qui a dirigé l'annulation des élections. Il a fait ce qu'il veut. Il est soutenu par le directeur de l'ONAHA et le directeur du périmètre, mais tout le monde sait que ces derniers doivent de l'argent à la coopérative et c'est pour cette raison qu'ils sont contre Soumana. Mais ce qui n'est pas clair dans cette affaire, c'est que le maire a rejeté également l'élection du deuxième candidat sous prétexte qu'il n'a pas le nombre de voix suffisant pour être élu. » (un paysan).

Naturellement, tout le monde s'attendait à l'élection du deuxième candidat suite à la disqualification du premier. Mais il a été également refusé pour insuffisance de voix (8 voix sur 42 votants).

De nouvelles élections ont été organisées le même jour. Mais c'était sans enjeu véritable puisqu'elles ont abouti à la désignation d'un candidat dont on dit qu'il est celui du consensus.

« Le maire a annulé les élections, et il a repris les choses à sa manière, il a écarté les deux premiers en disant que l'un a détourné de l'argent et que l'autre n'a pas eu beaucoup de voix, mais la vraie raison dans cette affaire, c'est qu'ils ne veulent pas que Soumana soit président, parce qu'ils ont peur qu'ils les dénoncent une fois élu, ils ont pris l'argent de la coopérative qu'ils n'ont pas encore payé, c'est donc un complot contre lui pour lui barrer la route.» (un paysan)

Le candidat déchu parle justement de complot contre sa personne dont les instigateurs selon lui ne sont autres que le directeur du périmètre et celui de l'ONAHA, deux personnages centraux dans la gestion de la coopérative, qu'il accuse d'être impliqués dans le détournement d'une somme importante. En outre, il évoque un précédent politique qu'il a eu avec le maire (ce dernier n'était pas maire à l'époque des faits) pour justifier sa décision.

« Notre mésentente remonte à l'époque de Baré. Ce bonhomme était avec nous au MNSD, mais à un moment, il nous a quitté pour le RDP. L'opposition avait une fois organisé une marche, et je me souviens il avait demandé de nous mater, il était même prêt disait-il à prendre la responsabilité en cas de mort, alors qu'il n'était encore rien dans le régime de Baré, et c'est donc depuis ce temps que je n'ai plus d'estime pour ce gars. C'est après qu'il est revenu au MNSD, c'est-à-dire après la mort de Baré. Je ne me suis jamais entendu avec lui, et maintenant qu'il est maire je comprends pourquoi il cherche à me régler le compte, la seule façon de le faire, c'est de passer par la coopérative pour nuire à mes intérêts et aux intérêts de tous ceux qui me soutiennent, voilà donc le problème.» (le candidat déchu)

Le maire n'a pas souhaité s'exprimer sur un problème qu'il considère comme déjà clos et le directeur de l'ONAHA était absent lors du passage de l'équipe. Le directeur du périmètre quant à lui rejette l'hypothèse d'un complot et évoque l'application des textes pour justifier la décision du maire.

« En fait il n'y a eu complot contre personne, à mon avis le maire n'a fait qu'appliquer les textes » (le président du périmètre)

Les propos du nouveau président sont plus diplomatiques et nuancés. Pour lui, les tiraillements au sein de la coopérative transcendent le seul contexte actuel pour trouver leur justification dans l'histoire, c'est-à-dire depuis la création de la coopérative:

« Les tiraillements au sein de la coopérative ne datent pas d'aujourd'hui. Avant c'était les fonctionnaires qui mettent qui ils veulent, mais à l'époque c'était parce que les paysans n'avaient pas compris ce qu'il y a comme enjeux dans la coopérative, aujourd'hui tout a changé, ce sont les paysans et au-delà les villages qui se mobilisent pour faire passer leurs candidats. Mais la mairie, l'ONAHA et les autres ont toujours leurs mots à dire dans le choix des membres du bureau. Moi je suis de Toula, et Toula n'avait jamais assumé la direction de la coopérative, malgré que la coopérative porte son nom, voilà je suis le premier par la grâce de Dieu. » (le président du consensus)

Conclusion

Dans cette étude, nous avons tenté de relever quelques caractéristiques essentielles de la commune urbaine de Tillabéri. L'environnement technico-administratif est caractérisé par la présence d'un gouvernorat, d'une préfecture, des services techniques, des partis politiques, d'un mouvement associatif foisonnant, etc. avec lesquelles les nouvelles autorités municipales élues doivent pouvoir composer.

Depuis le 8 février 2005, la commune urbaine de Tillabéri est dirigée par un maire démocratiquement élu par un conseil municipal. Elle est dotée d'un conseil de 15 membres. Le maire est assisté par un maire adjoint, un secrétaire général, des services municipaux et des services déconcentrés de l'Etat mis à la disposition de la commune.

Le plan de développement communal, un outil de gestion de la commune est en cours d'élaboration avec le concours de la coopération Juvisy.

Quatre commissions ont été créées au sein du conseil municipal afin de permettre à l'institution communale de bien mener à bien les tâches qui lui sont assignées.

Le rôle des nouvelles institutions communales (commissions, plan de développement communal, etc.) fera l'objet d'une analyse plus fine lors des recherches ultérieures.

Bibliographie

Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J.P., 1998, « Les arènes locales face à la décentralisation et démocratisation. Analyses comparatives en milieu rural béninois », in Bierschenk & Olivier de Sardan (Eds)

Elhadji Dagobi, A., « Les pouvoirs locaux à Diomana-Famalé et Dessa », Etudes et Travaux du Lasdel, n° 15, Niamey

Hahonou, E., K., « La question de l'hygiène et l'assainissement à Tillabéri », Etudes et travaux du Lasdel, n° 9, Niamey

Hahonou, E., K., 2003 « Les pouvoirs locaux dans la commune de Tillabéri », Etudes et travaux du Lasdel, n° 33, Niamey

Hahonou, E., K., et Aboubacar., S « Les associations cantonales dans le Tagazar et le Tondikandia, Etudes et travaux du Lasdel, n°24, Niamey

Laya, D, Recherche et développement : Le projet de mise en valeur des cuvettes de Kutukalé et Karma en pays songhay, Etudes Nigérienne n° 24

Olivier de Sardan, J.P., 1969, Les voleurs d'hommes (notes sur l'histoire des Kurtey), Etudes Nigériennes n° 25, Niamey.

Procès verbal de la première session ordinaire du conseil municipal de la commune de Tillabéri tenue du 24 au 27 mars 2005

Procès verbal de la troisième session ordinaire du conseil municipal de la commune de Tillabéri tenue le 15 juillet 2005

Procès verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la commune de Tillabéri tenue le 28 mars 2005

Procès verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la commune de Tillabéri tenue du 23 au 24 avril 2005

Règlement intérieur du conseil municipal, mars 2005

Diagnostic territorial de la commune urbaine de Tillabéri (document provisoire)

